

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-218500924-20221213-DEL_2022_07_22-DE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Conseil municipal du 13 décembre
2022

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE :

Nous allons vous présenter le rapport d'orientations budgétaires. Patricia Drouin, notre adjointe aux finances vous éclairera sur nos orientations budgétaires.

Ce temps est le préalable à ce que sera le débat budgétaire que nous aurons à adopter fin janvier 2023.

Il doit refléter la traduction de notre projet politique, ambitieux pour notre ville et son développement et pour son attractivité.

Il s'agit pour nous, élus, de débattre sur les orientations générales du budget à venir. Ce moment doit donc tenir compte d'une vision à plus ou moins long terme.

Même si les incertitudes et l'instabilité du moment liés au contexte économique et social que nous connaissons tous rend l'exercice plus délicat - pour autant, notre stratégie politique demeure claire et précise.

Nous tenons notre cap malgré les crises que nous traversons et qui s'imposent à nous - qu'elles soient sanitaires, sociales ou économiques.

Comme je le rappelais lors de notre dernier conseil municipal, la situation économique et la situation sociale qui semble s'annoncer ne sont pas des plus rassurantes. Vous l'imaginez bien j'en suis sûr !

Il y a toutes les raisons d'être inquiet et les derniers mois que nous venons de traverser nous obligent à encore plus à agir avec une grande prudence budgétaire.

Fontenay-le-Comte ne fait pas exception croyez-moi. Bon nombre de mes collègues maires sont dans la même situation que nous... Tous les feux sont au clignotant dans l'instant que nous traversons et où les collectivités sont en première ligne dans leur rapport aux habitants.

Le message de l'association des maires de France, lors de son congrès le 22 novembre dernier, a été l'occasion de rappeler notre attente : des moyens et la liberté d'agir ! Le Gouvernement ne doit pas être un frein aux initiatives locales et encore moins les mettre sous une tutelle financière. Désormais nous attendons une grande loi sur les libertés locales ! je dirai place à celles et ceux qui agissent dans les territoires face aux enjeux de développement territorial ! désormais place aux actes du Gouvernement pour nous élus de territoire !

Pour autant, nous vous présentons aujourd'hui des orientations budgétaires bâties en responsabilité pour tous les habitants de Fontenay-le-Comte et il ne saurait en être autrement.

Ce qui guide notre action, c'est bien servir toutes les strates de la population de notre ville - du plus jeune au plus âgé - afin qu'elles puissent bénéficier de services de qualité dans tous les instants de la vie.

J'avoue ne pas m'intéresser, outre mesure, à l'instantanéité de la médiasphère, mais l'information qui m'en remonte, laisse à penser que la stabilité fiscale de la ville ne serait pas réelle. Et bien je l'affirme elle l'est ! Les chiffres sont têtus et ceux de la ville en matière de fiscalité le démontre. Je l'affirme puisque les taux de fiscalité de la ville n'ont pas augmenté depuis le début de notre mandature.

Devrais-je y lire une volonté de travestir la réalité des chiffres ? je n'ose y croire et je sais que le bon sens et le travail constructif qui animent chacun d'entre vous viendront taire cette lecture erronée.

Ce sera, ce soir, notre troisième rapport d'orientations stratégiques de la mandature qui vous sera présenté. Il est la traduction politique de 3 axes principaux qui vont guider l'élaboration du budget 2023.

Le premier autour de la maîtrise de nos dépenses, le second autour de l'adaptation des dépenses de fonctionnement et de l'investissement pour faire face à cette crise et le troisième autour du soutien à l'ensemble du tissu associatif de notre ville.

Comme toutes les institutions publiques de France, aujourd'hui nos charges de fonctionnement sont lourdement impactées par cette crise inédite qui nous renvoie à plus de 40 ans avec une inflation estimée cette année à 7,2 % ! les analystes financiers et les indicateurs économiques sont peu rassurant pour les mois à venir. C'est tout un paradoxe avec les derniers chiffres du chômage du bassin de vie du sud Vendée avec un taux de 6,3 %... un chiffre historiquement bas proche du plein emploi ! Il mérite d'être rappelé et il est la traduction d'un territoire en devenir et le fruit d'un travail engagé depuis plusieurs années. Un chiffre qui, certes nous rassure, car il vient démontrer l'attractivité de notre territoire et son dynamisme, mais dans cette instabilité socio-économique du moment qui s'annonce, nous faisons le vœu qu'il soit le gage de durabilité.

Même la crise économique mondiale de 2008 n'avait pas impacté à ce point notre mode de vie. Nous vivons une crise que nous ne pensions pas voir renaître aussi rapidement. D'ailleurs qui l'aurait prédit ? En juin dernier nous avons découvert les premiers effets négatifs de ce déséquilibre du marché mondial. Aujourd'hui les collectivités et chacun d'entre nous vont payer au prix fort les conséquences de cette crise.

Pour autant nous agissons face à cette crise des énergies et des matières premières qui vient lourdement impacter notre exercice de gestion sur le plan du fonctionnement et de l'investissement. Alors nous avons reconsidéré nos perspectives, nous nous sommes projetés dans l'inventaire des possibles, du tout de suite et du demain et des possibles reports. Nous ne craignons pas de l'assumer car nous pouvons l'expliquer en démontrant nos capacités d'adaptation et d'anticipation.

Notre fonctionnement est assumé, notre investissement également avec plus de 27 Millions d'euros qui seront engagés dans les 3 prochains exercices. Nos grands projets avancent, même si nous aimerions qu'ils avancent plus rapidement. L'exercice du temps administratif est différent et pas toujours en adéquation avec le temps politique.

A cela s'ajoute l'instruction administrative évolutive, qui nous oblige avec ses contraintes, à revoir notre programmation d'un exercice à l'autre. Pour autant, nos projets avancent et notre ville continue sa transformation.

Pour 2023, le quartier des moulins avec l'école Bouron-Massé et le centre de loisirs ou encore la destruction de ses tours, les programmes immobiliers Lussaud et Kaleka, le futur cinéma, la transformation de la rue de la république, les programmes immobiliers de la rue des Loges et notre musée municipal, notre territoire a bien trouvé son rythme de développement et notre perspective financière est bâtie en ce sens.

Sur le sujet des énergies nous avons agi, mais je dirai que nous avons déjà agi avant cette crise. Les mesures que nous prenons aujourd'hui sont des mesures de bon sens et elles s'inscriront durablement dans le temps et viendront compléter le programme d'actions dans notre politique publique en matière de transition énergétique.

A ce jour, des chiffres fournis par les énergéticiens sur le prix de leur fourniture reste encore très fluctuante. Peut-être aurons-nous des bonnes surprises dans les prochains mois sur la participation de l'Etat à être à nos côtés pour diminuer cet impact inflationniste. Si tel est le cas alors par conséquence cela nous permettra de nous repositionner sur nos choix d'aujourd'hui.

Au-delà des coûts des énergies, il est nécessaire de rappeler l'augmentation du coût des matières premières en général mais aussi celle du coût des matériaux ou encore du coût des carburants...

Si le gouvernement nous promet un dispositif-amortisseur sur le coût de l'électricité il nous reste désormais à attendre les modalités et l'éventuelle éligibilité à cet accompagnement ainsi que sa stabilité dans l'accord de l'adoption du projet de la Loi de Finances.

Notre endettement est raisonnable et comparable à des villes de même strate et correspondant à un projet territorial pour Fontenay-le-Comte. Pour notre CAF nette, certes revue, est en parfaite adéquation avec la situation du moment que nous traversons. Elle traduit bien là notre capacité à nous projeter et à présenter des orientations budgétaires sérieuses et ambitieuses.

Avant de passer à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 et de l'ouvrir au débat, j'ai demandé à notre collègue Philippe Guyonnet de bien vouloir vous apporter des éléments de contexte sur le plan de sobriété énergétique que nous avons déployé.

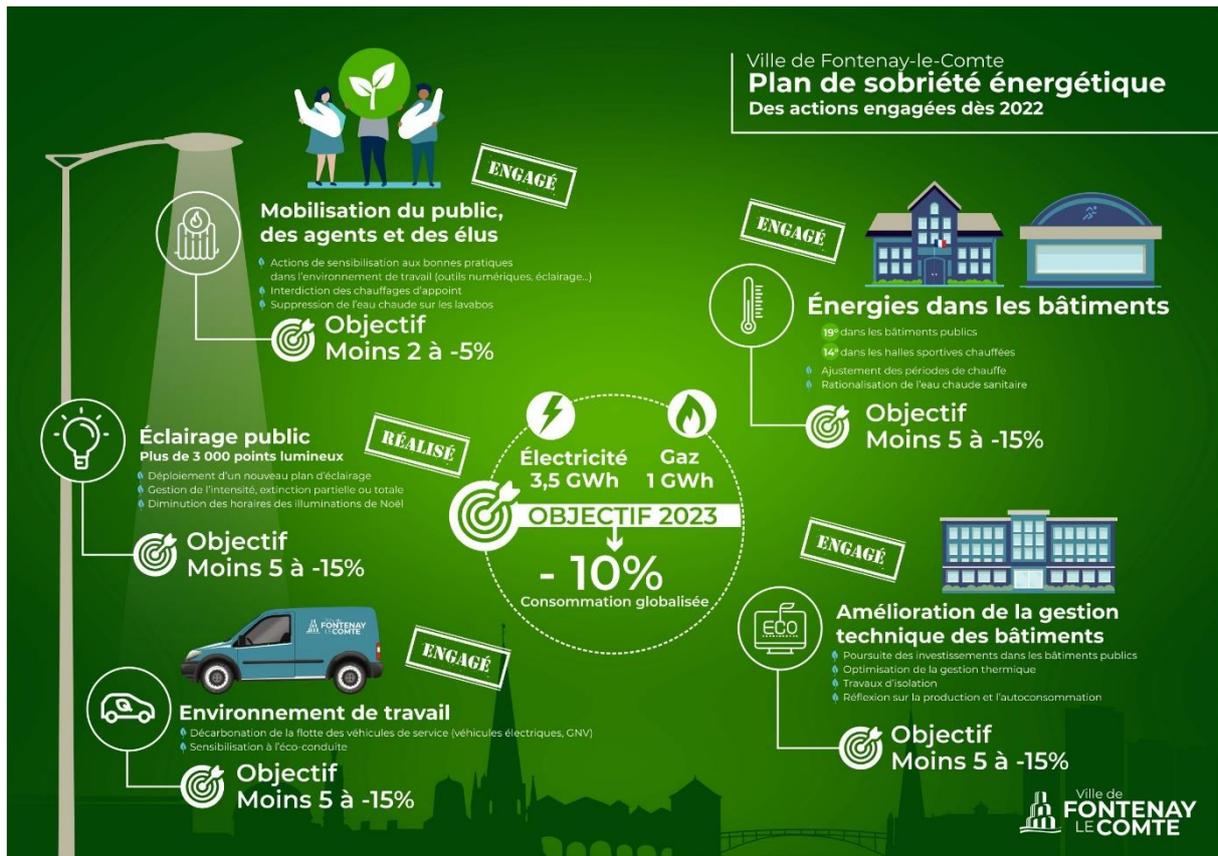
Patricia, je vous laisserai la parole à l'issue de cette présentation, ce temps de débat sera ouvert afin que chacun exprime ses visions politiques respectives.

Ce débat sera, j'en suis sûr, dans un esprit que je souhaite constructif à l'image de cette présentation qui va vous être faite.

INTERVENTION DE M. PHILIPPE GUYONNET



Plan de sobriété



Plan de sobriété

Le contexte

La dimension de réduction des impacts sur le climat et les consommations d'énergie n'est pas une préoccupation nouvelle pour la Ville et nous avons à y travailler depuis le début de l'année 2022.

L'éclairage public a déjà été largement remanié en équipements lumineux de type led moins consommateur. Le contexte actuel avec des prix de l'énergie exceptionnellement élevé conduit à un quasi doublement des coûts à consommation constante au regard des années antérieures.

Pour amortir l'impact de la hausse massive des coûts d'énergie estimé à 1,2 M€ pour 2023, de nouvelles mesures sont engagées avec pour objectif, une réduction d'au moins 10% des consommations.

Les enjeux

- Economiques :

- Amortir la facture

- Répondre aux enjeux réglementaires :

- Finaliser l'enregistrement des bâtiments de plus de 1000m² sur l'observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT)
- Application du décret tertiaire

- Correspondre aux enjeux sociétaux :

- Réduction des consommations
- Mise en œuvre de projets tendant vers la décarbonation



Les orientations

Mise en place d'un plan de sobriété énergétique guidé par les principes

- De **solidarité** : tout un chacun, agent, élu, habitant, usager et utilisateur d'un service doit être acteur de la sobriété.
- **D'exemplarité** : la collectivité s'engage pleinement dans ce processus de réponse aux enjeux climatiques et énergétiques, en recourant aux procédés et matériaux qui respectent les évolutions environnementales.
- De **maintien des services publics** : le niveau de qualité des services apportés ne doit pas être impactés sur les missions impératives (accueil du public
- *Dans le temps* : inscrire dans les prospectives budgétaires une enveloppe dédiée aux économies d'énergie, et mettre pour chaque projet (neuf ou en réhabilitation) le niveau nécessaire à l'atteinte des objectifs les plus élevés possibles de sobriété énergétique.



Le programme

Construire un programme d'actions adapté:

- Des actions à court terme : actions gratuites (ou presque), à mener dans les prochains mois
- Des actions à moyen terme : sur 2023
- Des actions à long terme : 2024 et après

Le programme

Actions à court terme :

- Consolider / Mettre à jour les listes de bâtiment (en cours)
- Calorifugeage des canalisations (en cours)
- Isolation des combles des sous-sols et vide-sanitaires (à l'étude)
- Suivi des contrats d'exploitation de chauffage
- Mise en place des Ecogestes(en cours)
- Analyse des contrats – puissance souscrite, ...
- Suivi des consommations énergétiques
- Décret tertiaire

Il s'agit de nouvelles missions à organiser qui nécessitera très certainement de recruter.

Le programme

Actions à moyen terme (2023) :

- Audits CC – 3000€ pour 5 à 6 bâtiments (SyDEV)
- Programmation / Régulation : 20 bâtiments communaux
- Fermeture de certains compteurs
- Mise en place de ballons à chauffe-eau instantanée
- Etudes solaire et thermique
- Remplacement de radiateurs
- Optimisation de l'utilisation des CTA

•Nous inscrivons une enveloppe au budget prévisionnel de 200 000 € en 2023 et 200 000 € en 2025.

Le programme

Actions à long terme (2024 et +) :

– Travaux de rénovation énergétique – projets de grande envergure (isolation, passage aux énergies renouvelables, ... etc.)

Ex Réseau de chaleur sur le secteur du GHD

Nous aurons à définir notre ambition politique et à créer un PPI pour les travaux de rénovations énergétiques.

Les mesures

Energies dans les bâtiments

Accompagner la consigne de chauffage à 19° dans les bâtiments publics (améliorer les usages et intensité d'usages)

Température dans les gymnases abaissée à 14°C

Ajustement des périodes de chauffe (Toussaint/Pâques)

Couper/rationaliser l'eau chaude sanitaire



Les mesures

Eclairage public: 3000 points lumineux

Déploiement d'un nouveau plan d'éclairage au mois de septembre: création de zones d'extinction totales de l'éclairage, modification des horaires des zones d'extinction partielle, Gestion de l'intensité avec une baisse pour certaines rues allant jusqu'à 40% ... Le centre-ville reste allumé toute la nuit en raison des caméras.

En 2023 on passera une convention avec le SyDEV pour un relamping des candélabres à hauteur de 80 000 € par an pendant 4 ans. Il s'agit de changer les ampoules à sodium en Led. (Soit 30 W contre 150W), mais sans certitude que l'ensemble de l'éclairage soit traité. Discussion avec la banque des territoires pour un prêt attracting afin de couvrir le changement de l'ensemble des points lumineux en 2 ans maximum.

Diminution des horaires des illuminations de Noël.



Les mesures

Améliorer la gestion technique des bâtiments

Poursuite des investissements dans les bâtiments publics en optimisant la gestion thermique: prévoir le remplacement des CTA et faire de la programmation à distance

Prévoir l'isolation

Engager une réflexion sur la production et l'autoconsommation énergétique: installation de panneaux solaires sur les bâtiments ou relancer un champ photo voltaïque.

Environnement de travail

Il s'agit de verdir la flotte de véhicules qui est majoritairement au gasoil.

Nous avons passé un marché pour l'achat de 2 balayeuses (une de 5m³ au gasoil et une autre de 2m³ au bioéthanol.)

L'objectif est d'économiser environ 10% sur la consommation globale.

Le décret tertiaire impose un certain nombre d'objectifs: en 2030 il faudra faire 4 0% d'économie d'énergie, en 2040 50% et en 2050 nous passerons à 60%.



Monsieur le maire :

On vous enverra ce document dès demain matin. C'est un document que les services ont travaillé depuis plus de six mois, des choses ont déjà été engagées, et on continuera. C'est certes une contrainte financière mais c'est un mal nécessaire pour engager la transition énergétique. Elle est transversale, autant sur les véhicules, les bâtiments qui vont connaître des transformations ou encore sur le relamping.

Tous les services sont mobilisés et nous allons engager, comme le dira tout à l'heure Mme Drouin, des sommes importantes dans le cadre de l'investissement, sommes qui n'étaient pas prévues à cette hauteur et notre plan pluriannuel d'investissement intègre cette notion plus fortement qu'elle ne l'était auparavant.

Je laisse Mme Drouin vous présenter le rapport.

INTERVENTION DE MME PATRICIA DROUIN

1. LE CONTEXTE

1.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après une année 2021 marquée par une nette reprise de l'activité (+ 6,1 %), l'économie mondiale a subi, dès le début de l'année 2022, deux nouveaux chocs : la reprise épidémique freinant la levée des contraintes sanitaires et une forte inflation des matières premières et de l'alimentation. Cette hausse de prix, amorcée à l'été 2021, apparaît désormais durable depuis

le début du conflit en Ukraine en février dernier. A cela s'ajoute l'impact négatif de la politique stricte du « zéro covid » menée par la Chine sur les approvisionnements et toute la chaîne logistique.

Face aux difficultés d'approvisionnement en gaz et des autres matières premières et en raison du resserrement de la politique monétaire européenne, l'OCDE et la Commission Européenne s'accordent sur une croissance en 2022 d'environ 2,6 % dans la zone euro (contre 4,3 % en décembre 2021) et 1,6 % en 2023.

Après une nouvelle hausse du taux directeur de 0,75 point annoncé le 8 septembre dernier, la Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit désormais sur la zone euro une croissance de 3,1 % en 2022 et seulement 0,9 % en 2023 avant de remonter à 1,9 % en 2024.

Au niveau national, l'Etat prévoit une croissance de 2,7 % en 2022 puis de 1 % en 2023, et une inflation de 5,3 % en 2022 et 4,2 % en 2023.

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) a jugé plausibles ces prévisions en termes d'inflation, mais considère plus fragile les hypothèses de croissance retenues pour 2023, compte-tenu de la grande incertitude sur les évolutions macroéconomiques et notamment sur le prix de l'énergie.

1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF)

Le PLF 2023 arrête le montant la dotation globale de fonctionnement pour 2023 à 26,9 Md€ contre 26,8 M€ en 2022.

Au sein de cette DGF, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont chacune abondées de 90 M€.

Concernant la dotation forfaitaire, pour 2023, elle ne fera pas l'objet d'un écrêtement.

Le PLF, déposé au Sénat, crée un fonds destiné à soutenir les collectivités face à la hausse des prix des énergies. Pour y être éligible, la capacité d'autofinancement (CAF) brut devra s'être dégradée d'au moins 25% par rapport à celle de 2021. Le montant de cette dotation correspondra à 50% de la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Le PLF assouplit les règles en reversement de la taxe d'aménagement aux intercommunalités, lesquelles pourraient totalement disparaître à la suite d'un amendement du Sénat.

2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES RESSOURCES

2.1 LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

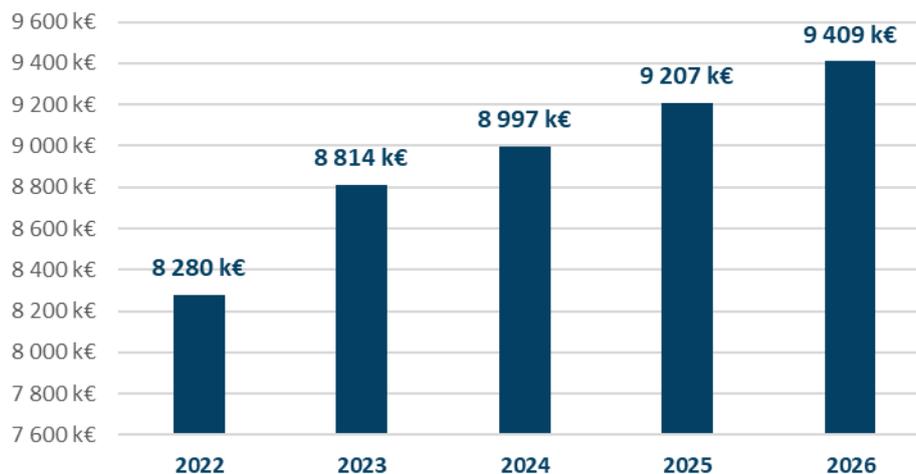
Les contributions directes, qui se composent des taxes foncières bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur les locaux vacants et de la taxe sur les friches commerciales, représentent 50% des recettes de fonctionnement de la ville.

Sur la durée du mandat, les taux d'imposition demeureront inchangés. La progression de ces produits reposera donc sur l'évolution physique des bases et leur revalorisation.

Les bases nettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (97% des contributions directes) devraient connaître une progression physique moyenne de 1,4%, hypothèse reposant sur la progression moyenne des 4 dernières années.

Concernant la revalorisation des bases d'imposition, elle est automatique et correspond à l'inflation constatée au mois de novembre. Pour 2023, elle devrait être au moins de 6,6% (indice d'inflation révisée d'octobre 2022 par rapport à l'indice d'inflation de novembre 2021). Pour les années suivantes, elle est fixée à 1%.

Contributions directes



2.2 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

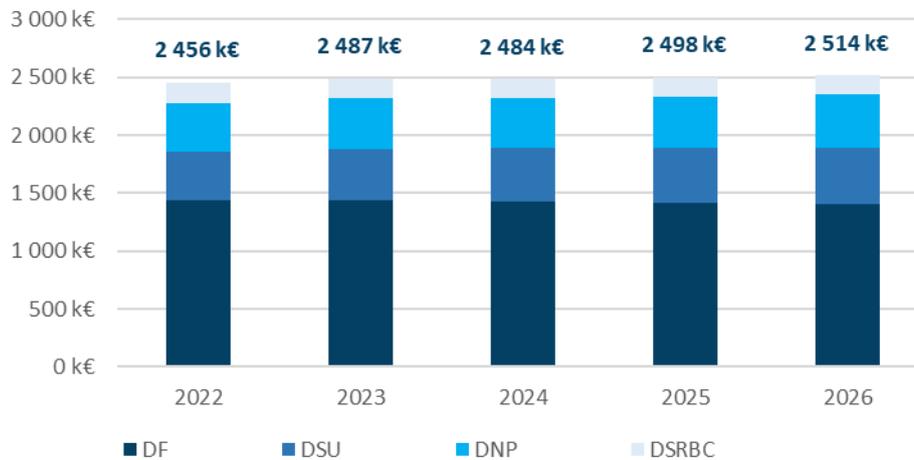
La ville de Fontenay-le-Comte bénéficie de quatre dotations au titre de la DGF :

- La dotation forfaitaire (DF),
- La dotation de solidarité urbaine (DSU),
- La dotation nationale de péréquation (DNP),
- La dotation de solidarité rurale bourg centre (DSRBC).

Il est peu probable que la mesure proposée dans la loi de Finances pour 2023 épargnant les communes de l'écèlement de leur dotation forfaitaire soit reconduite les années suivantes. La dotation forfaitaire devrait donc à nouveau faire l'objet d'un écèlement de l'ordre de 25 k€ à partir de 2024.

Les dotations de péréquation devraient de nouveau être abondées les années à venir faisant, qu'en moyenne, la DGF de Fontenay-le-Comte devrait progresser en moyenne de l'ordre de 0,6% par an.

Dotation globale de fonctionnement



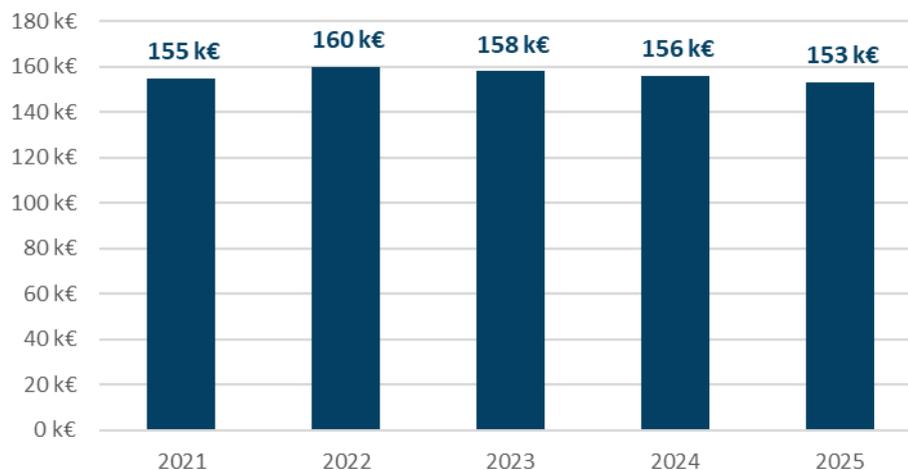
2.3 LE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Le FPIC est un fonds de péréquation alimenté par une contribution des territoires les plus « riches » au profit des territoires les plus « pauvres » sachant que l'on peut être à la fois contributeur et attributaire.

Depuis 2018, le territoire de la communauté de communes de Fontenay-Vendée est potentiellement contributeur mais la relative pauvreté de ses habitants étant plus importante que sa relative richesse de fiscalité locale fait que la contribution est nulle. Cette situation devrait perdurer sur la durée du mandat.

L'attribution du FPIC de l'ensemble des communes de la communauté de communes devrait progresser en moyenne de 2,4% par an. La croissance du potentiel financier de Fontenay le Comte progressant plus rapidement qu'au sein des autres communes du territoire, son attribution devrait diminuer en moyenne de 0,3% par an. Ainsi, l'attribution du FPIC de Fontenay-le-Comte, qui représente 26% du FPIC de l'ensemble des communes, ne devrait plus en représenter que 23% à l'horizon 2026.

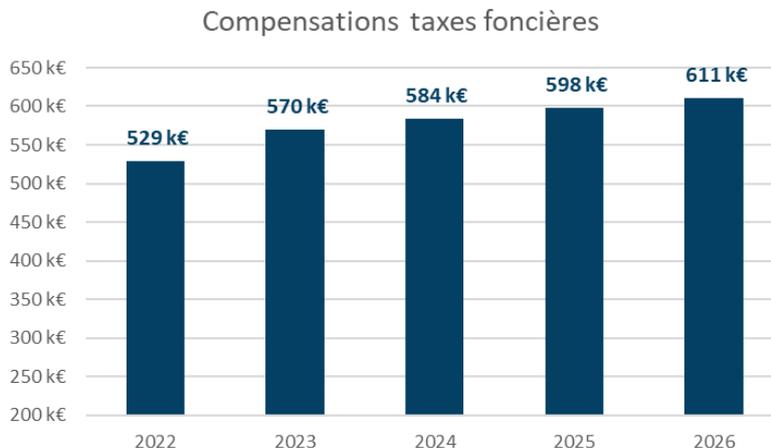
Attribution FPIC Fontenay-le-Comte



2.4 LES COMPENSATIONS FISCALES

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale, les compensations fiscales des communes se limitent à celles des taxes foncières.

Ces compensations devraient fortement progresser en 2023 du fait de la revalorisation des bases et au total, elle devrait augmenter en moyenne de 3,7% par an.



2.5 LES DOTATIONS COMMUNAUTAIRES

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée n'ayant pas instauré de dotation de solidarité communautaire, les dotations communautaires se limitent à l'attribution de compensation.

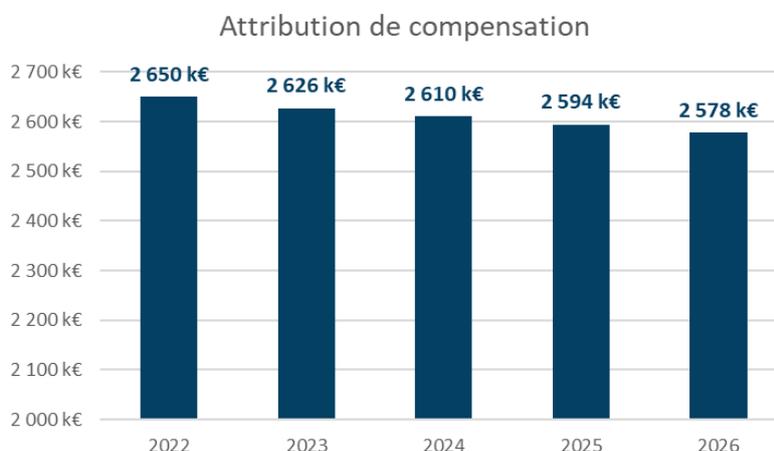
Deux facteurs impactent l'évolution de l'attribution de compensation :

- Les transferts de compétences,
- Les services mutualisés.

Pour 2022, elle devrait être de l'ordre de 2 650 k€, en baisse de 207 k€ par rapport à 2021 du fait :

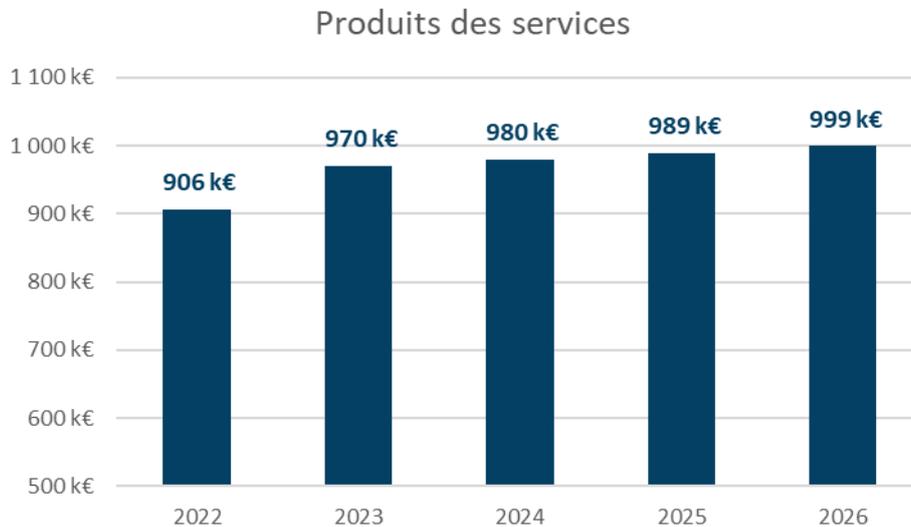
- Du transfert de la mobilité sur une année pleine (-147 k€),
- De l'évolution du prélèvement au titre des services mutualisés (-146k€), la ville ayant bénéficié d'une atténuation en 2021 du fait d'un « trop prélevé » en 2020.

Les années suivantes, elle devrait être en baisse de 0,7% du fait de la progression des services mutualisés (+1,5% par an).



2.6 LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 970 k€ pour 2023 puis en progression de 1% par an de fait de la revalorisation des tarifs. La hausse de 2023 résulte de la mise en place des nouveaux tarifs pour le pôle d'échange multiusage et de la revalorisation des tarifs.



2.7 LES SUBVENTIONS REÇUES

Elles sont évaluées à 355k€ et sont supposées stables les années suivantes. L'accroissement en 2023 provient des subventions pour la petite enfance et d'une subvention au titre du projet éducatif territorial (PEDT).



2.8 LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

L'évolution des dépenses d'énergie vont faire que la ville de Fontenay devrait être bénéficiaire de la dotation visant à en atténuer l'impact des hausses tarifaire. Cette dotation est évaluée à 150 k€.

2.9 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement sont évalués à 17 417 k€ pour 2023 et devrait progresser les années suivantes de l'ordre de 1% par an.

en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026
IMPOTS ET TAXES	11 973	12 554	12 720	12 912	13 095
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 322	3 427	3 423	3 451	3 480
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	906	970	980	990	1 000
ATTENUATION DE CHARGES	30	155	155	155	155
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	352	311	322	271	274
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	0	0	0	0
TOTAL	16 585	17 417	17 600	17 779	18 004

en milliers d'euros	Moyenne	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
IMPOTS ET TAXES	2,3%	4,9%	1,3%	1,5%	1,4%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1,2%	3,2%	-0,1%	0,8%	0,8%
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2,5%	7,1%	1,0%	1,0%	1,0%
ATTENUATION DE CHARGES	50,8%	416,7%	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-6,1%	-11,6%	3,5%	-15,8%	1,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-100,0%	-100,0%	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	2,1%	5,0%	1,1%	1,0%	1,3%

Dans ces recettes de fonctionnement nous avons d'abord les contributions directes qui représentent 50% des recettes de la Ville, ce sont les taxes foncières bâti et non bâti, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales. Dans ces contributions directes il n'y a pas d'augmentation du taux d'imposition sur notre mandat. Ces contributions vont augmenter de 1,4%, c'est la progression physique des biens. C'est la moyenne que nous avons constaté sur les 4 dernières années et il y a aussi une revalorisation des bases en fonction du taux d'inflation de 6,6%, c'est le taux d'octobre 2022 par rapport à novembre 2021.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, elle devrait augmenter de 0,6% par an en moyenne sur les 4 années à venir. Le fonds de péréquation intercommunale et communale, contribution des territoires les plus riches au profit des territoires les plus pauvres, devrait augmenter de 2,4% par an sachant que le potentiel financier de Fontenay-le-Comte progresse plus vite que les autres communes, l'attribution pour la Ville devrait donc baisser de 0,3% par an.

Les compensations fiscales sont en forte hausse de 3,7% du fait de la revalorisation des bases avec le taux d'inflation. Ensuite il y a les attributions de compensation, ce sont les transferts de compétence et les services mutualisés. En 2022 les attributions de compensation devraient être de 2 650 000 €, en baisse de 200 000 € par rapport à l'année 2021 puisque pour la mobilité nous sommes en année pleine et nous avons une augmentation des services mutualisés de 146 000 €. Sur les 4 années à venir, les attributions de compensation devraient baisser de 0,7%.

Autres recettes de la Ville, ce sont les produits des services en hausse de 1% par an. Ils représentent 5% du total des recettes environ. Ce sont les tarifs de l'Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare qui ont été revalorisés, les prestations du Pôle d'Echanges Multi Usages et l'augmentation des tarifs scolaires du fait de l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

Les subventions devraient être stables sur les 4 années à venir, en légère hausse en 2023 du fait de la subvention petite enfance versée par la CAF avec l'élargissement des plages horaires du relais petite enfance.

Sur les atténuations de charge, il y a 150 000 € qui ont été budgétés à partir de 2023. Cela correspond au bouclier énergétique que notre Ville devrait toucher. Pour en bénéficier, il faut avoir une CAF en diminution de 25%, ce qui est notre cas.

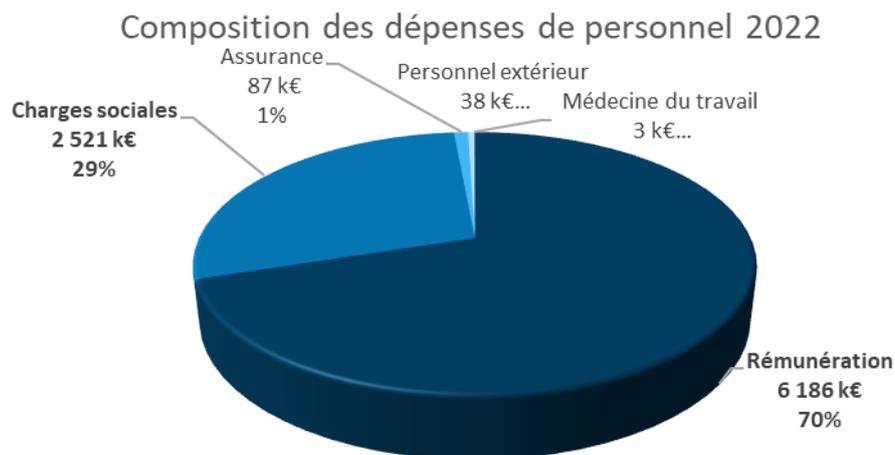
3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèveront à 16 127 000 € en 2023. Le plus gros poste est celui des charges du personnel.

3.1 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour l'année 2022, les dépenses sont estimées à 8 835 k€, pour 211 agents et représentent à peine 60% du total des charges de fonctionnement, elles sont conformes aux prévisions budgétaires, et se décomposent principalement comme suit :

- 4 253 k€ de rémunération principale des agents,
- 87 k€ au titre de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et du supplément familial,
- 79 k€ d'heures supplémentaires et complémentaires,
- 1 017 k€ de régime indemnitaire,
- 802 k€ de rémunération des agents non titulaires,
- 2 521 k€ de charges sociales.



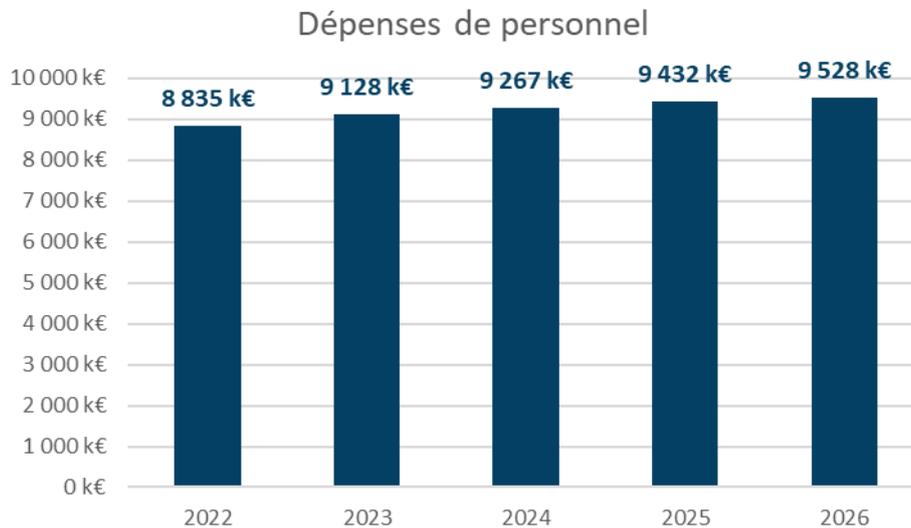
A noter que les avantages en nature devraient représenter 10 k€ en 2022.

Au 1^{er} janvier 2022, la ville comptait 211 postes permanents pourvus dont 15 de catégorie A, 18 de catégorie B et 178 de catégorie C.

Pour l'année 2023, la masse salariale est évaluée à 9 128 k€ soit une progression de 3,3%, ceci s'expliquant essentiellement par la revalorisation du point d'indice pour 160 000 €, les avancements d'échelon pour 50 000 € et le décalage entre la prévision de recrutement et le moment où le poste est réellement pourvu (80 k€).

Les effectifs projetés au 1^{er} janvier 2023 s'élèvent à 213 postes permanents dont 15 de catégorie A, 18 de catégorie B et 180 de catégorie C.

Pour les années suivantes, les dépenses de personnel progresseront en moyenne de 1,4% dont 0,9% au titre du glissement vieillesse technicité (GVT), ceci intégrant la création de 3 postes (1 en 2024 et 2 en 2025).



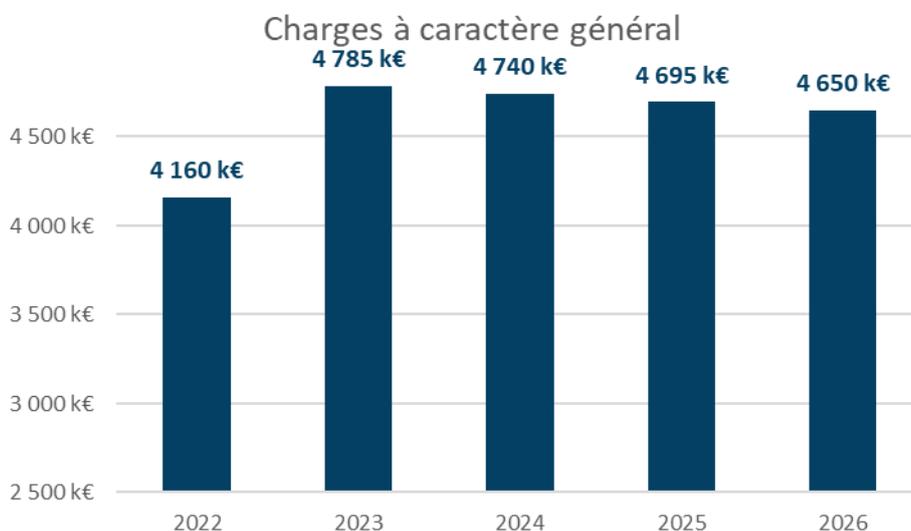
3.2 LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Comme la grande majorité des collectivités territoriales et les entreprises, le prix des énergies va fortement augmenter en 2023 après une première augmentation en 2022.

Des premières mesures d'économies d'énergie ont été entreprises en 2022 et vont permettre d'en atténuer l'impact de même que d'autres efforts.

Les charges à caractère général sont alors évaluées à 4 785 k€ dont 1 905 k€ au titre de l'électricité et du gaz pour l'année 2023.

Pour les années suivantes, il a été supposé un maintien des prix élevés des énergies. Toutefois, les mesures entreprises et investissement qui seront réalisés permettront d'en diminuer progressivement l'impact.

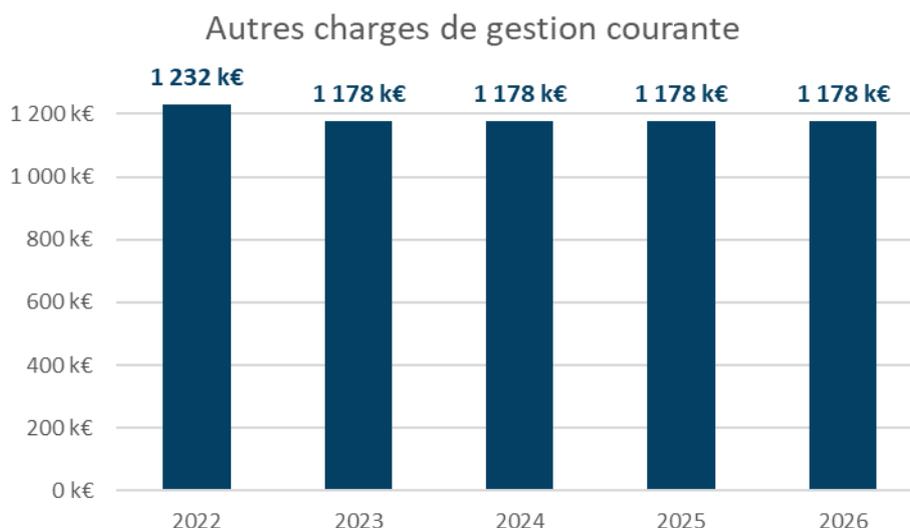


3.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles comprennent les subventions aux associations, les contributions aux écoles privées, les frais relatifs aux élus, les droits d'utilisation et les pertes sur créances irrécouvrables.

Concernant les subventions aux associations, l'enveloppe va être ramenée de 614 k€ à 564 k€ soit une légère baisse de 50 k€ du fait d'une part de l'intégration au sein des services municipaux de missions précédemment réalisées par l'ODDAS (30 k€) et de la gratuité de la salle Cassin qui était précédemment louée aux associations en contrepartie d'une subvention (20 k€).

Les autres postes tendent à demeurer stables.



3.4 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) sont évaluées à 15 127 k€ en 2023 et devraient progresser de l'ordre de 0,6% par an en moyenne les années suivantes. A noter qu'en 2025, il est prévu des indemnités liées aux investissements.

en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES DE PERSONNEL	8 835	9 128	9 267	9 432	9 528
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 160	4 785	4 740	4 695	4 650
ATTENUATION DE PRODUITS	26	30	30	30	30
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 232	1 178	1 178	1 178	1 178
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24	21	21	121	21
TOTAL	14 277	15 142	15 235	15 455	15 406

en milliers d'euros	Moyenne	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
DEPENSES DE PERSONNEL	1,9%	3,3%	1,5%	1,8%	1,0%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2,8%	15,0%	-0,9%	-1,0%	-1,0%
ATTENUATION DE PRODUITS	3,6%	15,4%	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-1,1%	-4,4%	0,0%	0,0%	0,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-3,3%	-12,5%	0,0%	476,2%	-82,6%
TOTAL	1,9%	6,1%	0,6%	1,4%	-0,3%

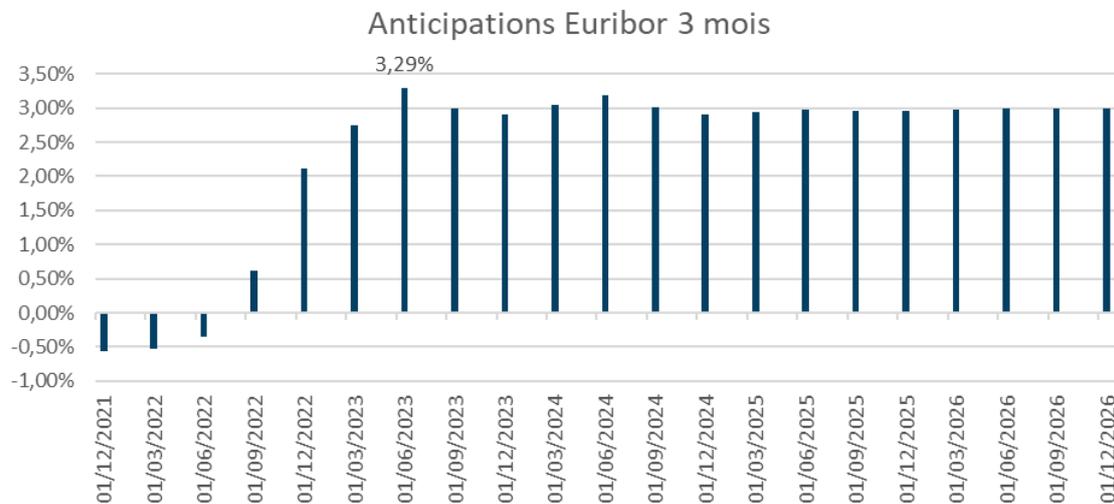
4. LA DETTE

4.1 LA DETTE EXISTANTE¹

Elle se compose de 12 prêts dont l'encours s'élèvera au 31 décembre 2022 à 13 005 k€. Un autre prêt de 1 000 k€ a été contracté en 2022 mais peut être mobilisé jusque janvier 2024. Dans l'hypothèse d'une mobilisation d'ici la fin de l'année (hypothèse retenue dans la prospective), l'encours serait de 13 005 k€.

Dans son portefeuille, la ville n'a que deux emprunts à taux variable qui dépendent tous les deux de l'euribor 3 mois.

Les marchés financiers anticipent une forte remontée de cet index à court terme puis une stabilisation autour de 3%.



Le premier de ces prêts est avec une marge de 0,08% et prend fin en décembre 2023. Au 1^{er} janvier 2023, son encours sera de 37 k€. Il est donc peu sensible à cette hausse des taux d'intérêt.

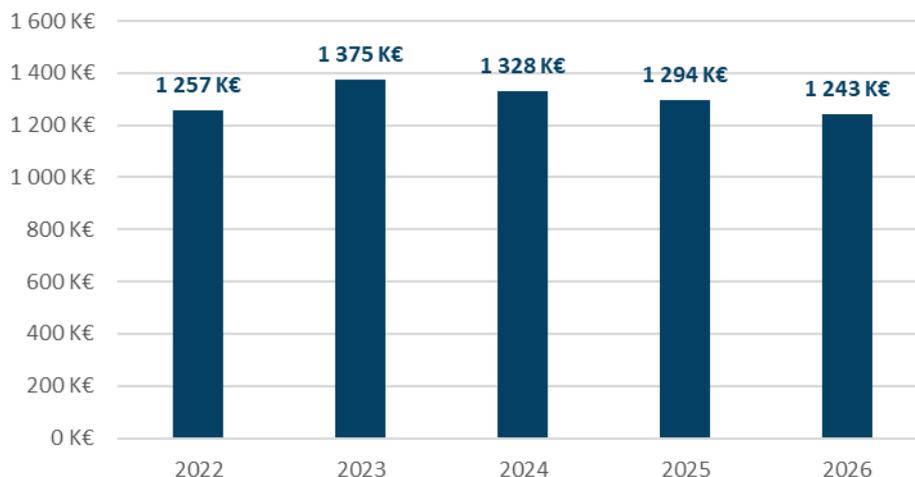
Le second de ces prêts est avec une marge 0,95% et prend fin en juin 2036. Au 1^{er} janvier 2023 son encours sera de 284 k€. Il est donc plus sensible à la remontée des taux d'intérêt mais son encours modéré fait que l'impact budgétaire est toutefois limité (selon les anticipations, les intérêts 2023 demeurent inférieures à 10 500 €).

Le taux d'intérêt moyen est actuellement de 2,2% et va diminuer pour tendre vers 2,1% à l'horizon 2025.

L'annuité de la dette existante devrait s'élever à 1 257 k€ en 2022, remonter en 2023 du fait de l'emprunt de 1,1M€ mobilisé en 2022 et de l'emprunt de 1,0M€ potentiellement mobilisable en 2022. Les années suivantes, les annuités de la dette existante devraient légèrement diminuer chaque année.

¹ Y compris l'emprunt contracté en 2022 de 1M€ dont la mobilisation doit avoir lieu au plus tard en janvier 2024

Annuité dette existante



1.1 LA DETTE NOUVELLE

Les emprunts nouveaux seront contractés sur une durée de 20 ans.

Par hypothèse, le taux d'intérêt de ces nouveaux emprunts est fixé à 3,50%.

5. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Malgré le contexte, les principaux projets vont être maintenus : rénovation de l'école Bouron Massé qui a déjà débuté, PRU des Moulins Liots, réhabilitation de la friche Lussaud, restructuration des rues de la République – Blossac – Dr Audé, rénovation du musée-mémorial, restauration de l'église Notre Dame.

Au total, les investissements prévus sur les années 2023 à 2026 s'élèveront à 27,8 M€ pour 8,1 M€ de subventions.

TOTAL		2023	2024	2025	2026	
	DEPENSES	D	8 416	8 080	7 556	3 763
	SUBVENTIONS	S	2 082	3 251	1 593	1 209

Il est présenté en différents thèmes.

Concernant les aménagements urbains ont peut retenir

La rénovation urbaine des Moulins Liot pour 4 818 000 €, l'ilot Lussaud pour 2 958 000 € et la réfection des rues de la République, Blossac et Dr Audé pour 2 160 000 €.

			2023	2024	2025	2026
AMENAGEMENTS URBAINS						
PRU MOULINS LIOT						
	Aménagement des espaces publics	D	620	1 013	723	237
		S	132	216	154	50
	Viabilisation	D	20	180		
	Maison des habitants	D	100	241		
		S	65	160		
	OPCU	D	45	45	45	45
S		22	22	22	22	
Reconstitution de l'offre	D	40	712	752		
REHABILITATION LUSSAUD						
	Participation vers EPF	D	155	0		
	Achat foncier	D	642	642	642	
	Fouilles	D	100	100		
	Voirie rue Ste Catherine + interne opération	D			300	
	15 - 17 rue des loges	D	377			
	Fonds friches	S	0	1 325		
RUE DE LA REPUBLIQUE						
		D	685	1 053	422	
		S	70	155		

Concernant la jeunesse, l'enfance et les sports, la plus grosse partie des investissements concerne la rénovation de l'école Bouron-Massé pour 3 940 000 €.

ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT						
VIE SCOLAIRE						
	Ecole Bouron Masse	D	2 630	1 310		
		S	1 316	656		
	Gros entretien des bâtiments	D	10	10	30	30
	Equipement des écoles	D	40	40	40	40
	Equipement restauration scolaire	D	10	45	15	30
JEUNESSE						
	Equipement de loisirs parc Baron	D	250			
	Equipement jeunesse	D	45	15	15	7
	Conseil municipal des enfants	D	15	15	15	15
	Forum jeune	D				100
SPORT						
	Gros entretien bâtiments sportifs	D	50	50	85	42

Concernant la culture et le patrimoine, nous avons le musée Mémorial de la Résistance et de la Déportation pour 4 080 000 € et la rénovation de l'Eglise Notre-Dame pour 1 960 000 €.

CULTURE ET PATRIMOINE						
CULTURE						
	Musée mémorial résistance	D	200	500	2 000	1 380
		S		240	940	660
	Equipement espace Cassin	D	15	15	45	25
	Equipement culture	D	15	10	10	5
PATRIMOINE ANCIEN						
	Eglise Notre Dame	D	490	490	490	490
		S	327	327	327	327
	Secteur sauvegardé	D	70	70	70	70

Concernant les espaces publics et l'environnement, la voirie et les éclairages publics représentent 2 895 000 € et nous avons également une ligne pour les pistes cyclables pour 200 000 €.

ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT						
QUALITE DES ESPACES PUBLICS						
	Voirie / Effacement de réseau	D	750	750	540	535
		S	150	150	150	150
	Eclairage public	D	80	80	80	80
	Aires de jeux	D	40	0	40	0
	Mobiliers urbain	D	15	15	15	15
SECURITE						
	Vidéoprotection	D	40			
ENVIRONNEMENT						
	fleurissement / cimetières	D	40	0	30	0
	pistes cyclables	D	50	50	50	50
	jardins des horts	D	0	0	25	0
	vegetaux	D	4	4	4	4
	Chaussée de pilorge + passerelle boisée	D	10	60	0	0

Sur le thème de la vie démocratique et citoyenne, 732 000 € sont budgétés sur les 4 ans. Nous avons 400 000 € budgétés pour les économies d'énergie dont 200 000 € en 2023 et la même chose en 2025.

Enfin on peut retenir une enveloppe pour les moyens des services et les archives pour 900 000 €.

		2023	2024	2025	2026	
VIE DEMOCRATIQUE ET CITOYENNETE						
VIE CITOYENNE						
	Conseils de quartier	D	30	30	30	30
	Mairie annexe - espace France services	D	70			
	Equipement état civil	D	30	30	30	30
	Equipement communication	D	5	5	5	5
ACCESSIBILITE						
	Accessibilité bâtiments	D	100	100	100	100
	Accessibilité PMR Fontelys	D	0	2	0	0
GESTION PATRIMONIALE						
	Economies d'énergie	D	200		200	
	Eglises	D	15	15	15	15
	Divers patrimoines	D	100	100	100	100
	Acquisitions	D	30	30	30	30
	Sécurité prévention	D	0	70	0	70
	Urbanisme règlementaire	D	10	10	10	10
MOYENS GENERAUX						
	Equipement des services	D	150	150	150	150
	Archives	D			300	
	Informatique	D	23	23	103	23

6. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

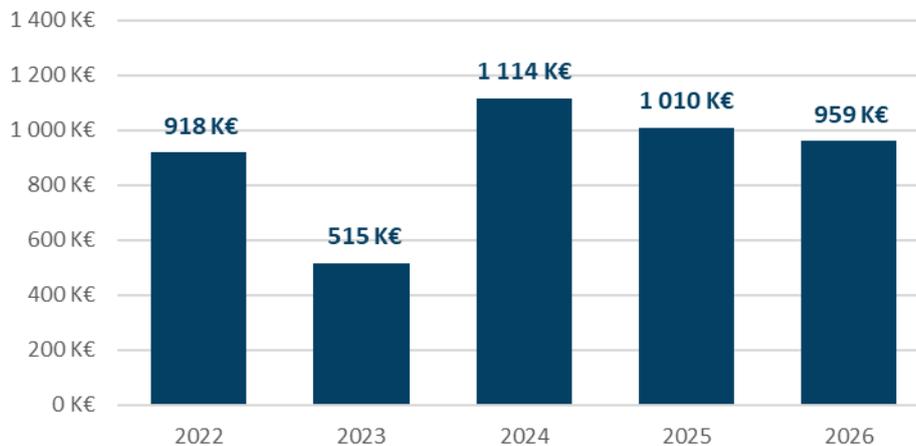
Les ressources propres d'investissement se composent du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des cessions.

Le FCTVA dépend du programme pluriannuel d'investissement, donc du montant des investissements et de l'éligibilité ou non de cet investissement au FCTVA.

Concernant la taxe d'aménagement, elle est évaluée annuellement à 200 k€, ce qui correspond à la moyenne de la taxe perçue sur la période 2017-2021.

Toutefois, la taxe perçue sur les zones d'activités économique est reversée, par convention, à la communauté de communes. Ce reversement annuel est évalué à 120 k€. A cela s'ajoute la taxe des zones d'activités perçue les années antérieures qui va être reversée sur trois années restantes pour un montant annuel évalué à 120 k€.

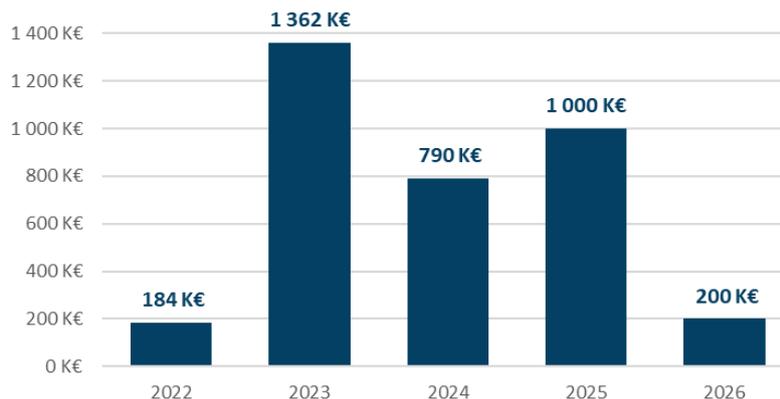
FCTVA



Pour la période 2023-2026, 3,3 M€ de cessions possibles ont été identifiées dont :

- Dans le cadre de l'opération de rénovation de Moulins Liot, la cession d'un terrain et d'un bâtiment,
- La SAMO,
- Le site de l'ancien CTM,
- L'ex site de Lussaud,
- L'ex site de Peugeot,
- L'ex site Boutin.

Cessions



7. LES RESULTATS FINANCIERS

Malgré le contexte où les prix de l'électricité et du gaz ont atteint des niveaux très élevés, la ville réussit à maintenir une CAF nette de près de 900 k€ en 2023, grâce à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique dès 2022 et à différentes mesures d'économies.

Pour pouvoir réaliser le programme des 27,8 M€, la collectivité devra emprunter au total 9,7 M€, ce qui se traduira par une hausse de l'annuité de dette (+0,5M€ en 2026 par rapport à 2023) et un accroissement de l'encours de dette de 5,1 M€.

Malgré cela, la CAF nette demeure à un niveau proche de 700 k€ à l'horizon 2026 et la capacité de désendettement ne dépasse pas le seuil des 10 ans pour s'établir à 8,6 années en 2026.

Le disponible pour le financement des investissements

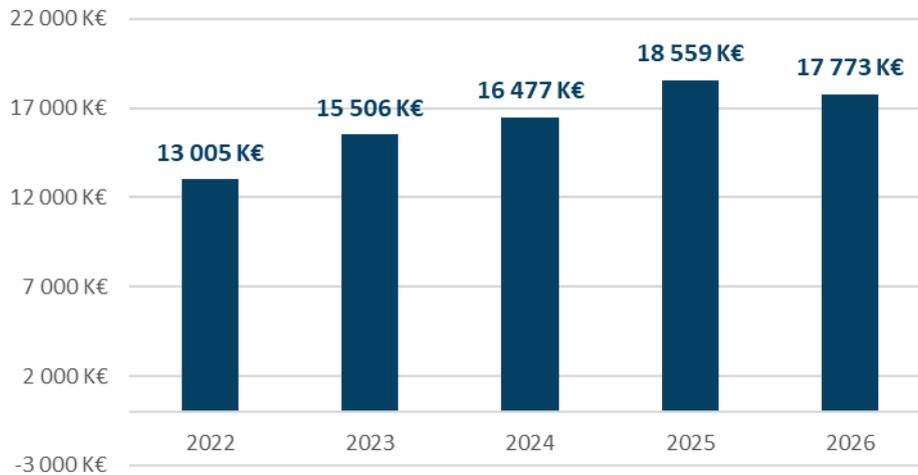
en milliers d'euro	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	16 585	17 417	17 600	17 779	18 004
- Charges de fonctionnement hors intérêts	14 277	15 142	15 235	15 455	15 406
= Excédent de gestion	2 309	2 276	2 365	2 324	2 597
- Intérêts de la dette	259	280	370	414	496
= Capacité d'autofinancement brute	2 049	1 996	1 995	1 911	2 101
- Remboursement capital dette	998	1 103	1 212	1 288	1 391
= Capacité d'autofinancement nette	1 052	893	783	623	710
+ FCTVA	918	515	1 114	1 010	959
+ Taxe d'aménagement nette	-56	-40	-40	-40	80
+ Cessions	184	1 362	790	1 000	200
= Disponible pour financement investissements	2 097	2 730	2 647	2 593	1 949

Le financement des investissements

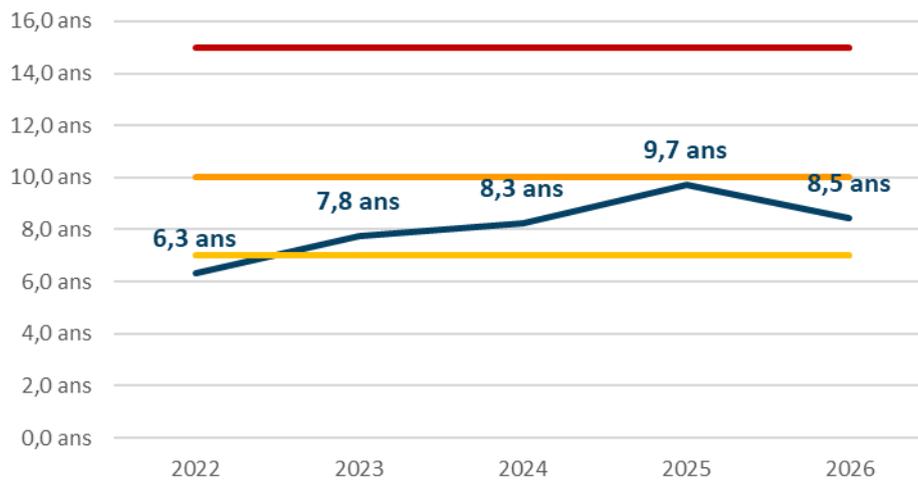
en milliers d'euro	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'investissement	5 333	8 416	8 080	7 556	3 763
- Subventions d'investissement	660	2 082	3 251	1 593	1 209
= Besoin de financement des investissements	4 674	6 334	4 830	5 963	2 554

en milliers d'euro	2022	2023	2024	2025	2026
Besoin de financement des investissements	4 674	6 334	4 830	5 963	2 554
- Disponible pour financement investissements	2 097	2 730	2 647	2 593	1 949
+ Variation excédent de clôture	-476				
= Emprunt	2 100	3 604	2 182	3 371	604

Encours de dette au 31/12



Capacité de désendettement

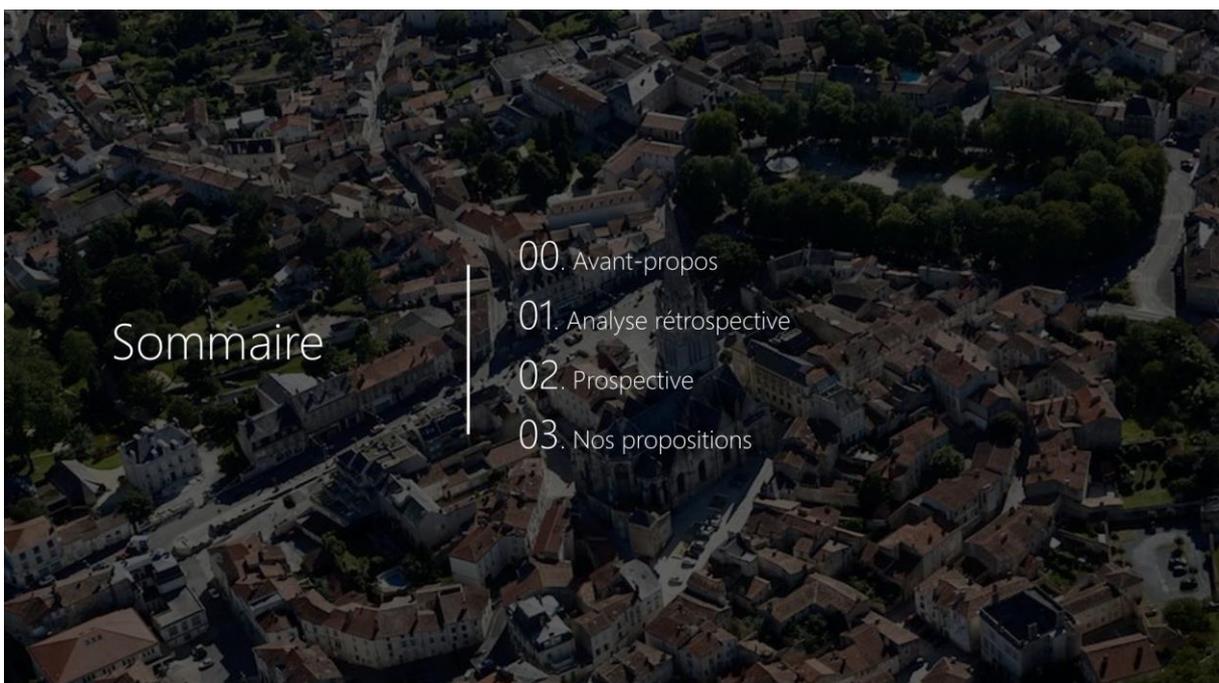


En conclusion de ce rapport, malgré la forte hausse du prix de l'énergie, la ville réussit à maintenir une capacité d'autofinancement à 900 000 € en 2023 grâce à la mise en place d'un plan de sobriété énergétique et grâce également à toutes les économies qui ont été demandées dans tous les services.

Nous avons un plan d'investissement qui est ambitieux pour 28M€ avec 9,72M€ d'emprunt, la CAF reste à un niveau raisonnable à l'horizon 2026 pour d'établir à environ 700 000 €. En fin notre capacité de désendettement s'établira à 8,6 ans à l'horizon 2026.

INTERVENTION DE M. JEAN-PAUL MACORPS

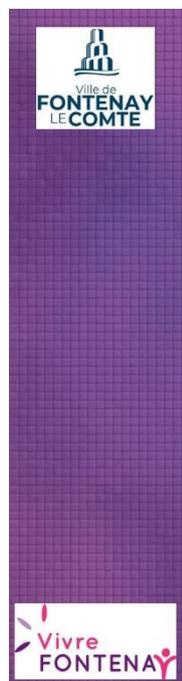
Nous avons tenu à présenter un document pour faire des propositions dans une deuxième partie. Nous interviendrons à deux, je vais commencer et M. Fourage continuera.



Comme tout bon diagnostic, il faut partir d'une rétrospective, c'est nécessaire, le passé éclaire souvent l'avenir même s'il y a des modifications à prendre en compte bien sûr.

Concernant les données ce sont des données qui sont accessibles sur le site de l'État et nous avons pu les comparer avec les données de la Ville et les données étaient identiques.

Pour l'année 2022, l'année n'étant pas terminée, nous avons utilisé vos chiffres. Et les chiffres sont tirés du compte administratif.



Avant-propos

Source de données:

- **Données financières de la Ville** : Face à la transmission au dernier moment des données de la part de la majorité municipale, les données présentées ci-après sont issues des services de l'Etat pour les années 2017 à 2021. Ces données sont accessibles via le site data.gouv.fr. Ces données ont pu être confrontées avec celle de la ville avant le conseil et sont similaires sur la période 2017-2021

L'année 2022 est une estimation d'atterrissage réalisée par la Ville.

- **Données fiscales** : Ces données sont aussi issues des services de l'Etat
- **Strate** : La strate correspond au seuil démographique de référence de la commune. La démographie de la commune est calculée à partir de la population légale établie lors des recensements INSEE. Les seuils retenus dans l'étude sont ceux définis dans les publications de la DGCL « les collectivités territoriales en chiffres »

1- Analyse rétrospective



02 / Equilibre général et ratios liés à la section de fonctionnement

Equilibre général de la section

Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitres / Articles	2017	2018	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère général	3 809 935 €	3 999 527 €	3 893 247 €	3 597 133 €	3 233 754 €	4 160 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 821 302 €	8 827 859 €	9 005 648 €	8 725 506 €	8 233 189 €	8 835 000 €
014 - Atténuations de produits	23 000 €	21 812 €	25 067 €	21 279 €	21 453 €	26 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 215 161 €	1 136 020 €	1 117 419 €	1 182 258 €	1 091 415 €	1 178 000 €
66 - Charges financières	320 311 €	353 772 €	331 767 €	288 866 €	275 304 €	259 000 €
67 - Charges exceptionnelles	28 275 €	59 756 €	51 249 €	44 725 €	100 973 €	24 000 €
68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)					38 569 €	
Total	14 217 984 €	14 398 745 €	14 424 397 €	13 859 767 €	12 994 657 €	14 482 000 €

Recettes réelles de fonctionnement

Chapitres / Articles	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013 - Atténuations de charges	80 157 €	47 338 €	50 900 €	50 014 €	23 856 €	30 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	932 980 €	1 023 961 €	1 283 044 €	898 853 €	691 574 €	906 000 €
73 - Impôts et taxes	11 003 392 €	11 647 207 €	12 037 813 €	10 066 530 €	14 660 108 €	11 973 000 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 367 195 €	3 385 670 €	3 340 392 €	3 235 310 €	3 174 155 €	3 322 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	504 039 €	518 861 €	522 541 €	381 241 €	380 127 €	352 000 €
76 - Produits financiers	5 €	253 €	117 €	5 €	85 €	
77 - Produits exceptionnels	1 851 685 €	178 298 €	341 944 €	435 346 €	1 280 662 €	2 000 €
Total	17 739 453 €	16 801 588 €	17 576 750 €	15 067 299 €	20 210 567 €	16 585 000 €

Analyse

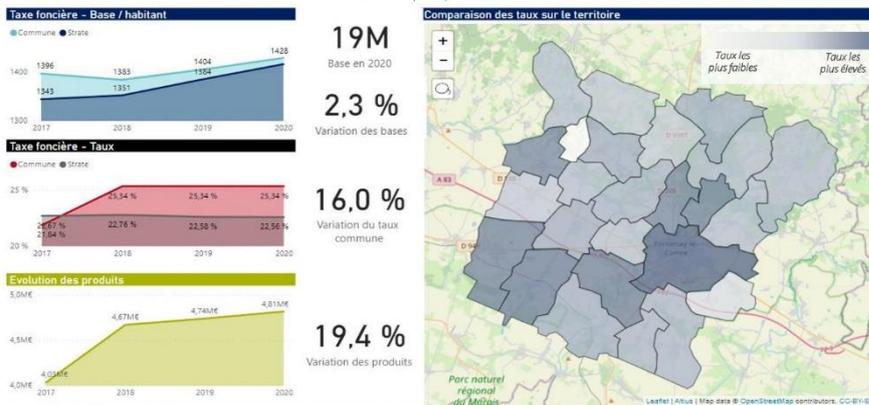
- La baisse des dépenses réelles de fonctionnement (jusqu'en 2021) est un trompe l'œil compte tenu des transferts de compétences vers la communauté de communes.
- On note une baisse réelle des subventions au associations (-156k€ / -22%) et une baisse de la subvention au CCAS (-92 k€ / - 54%) révélatrice des choix de gestion de la majorité municipale.

La lecture des années 2020 et 2021 est assez complexe dans la mesure où il s'agit des années particulières avec le Covid et il y avait eu un oubli d'enregistrement d'un peu plus de 2 M€ de produits qui faussent un peu les analyses.



03 / Fiscalité

Les indicateurs liés à la taxe foncière sur les propriétés bâties



Analyse

- La hausse du taux de la taxe foncière a fait peser sur les fontenaisiens un impôt supplémentaire d'environ 600.000 €/an. En 2022, Ce sont **3 MC qui ont été injustement prélevés pour compenser des erreurs de gestion** et qui continuent à l'être.
- De plus **ce taux est devenu largement supérieur à la moyenne des villes de même strate** et le plus élevés du territoire alors que la Ville bénéficie de bases supérieures à la moyenne.

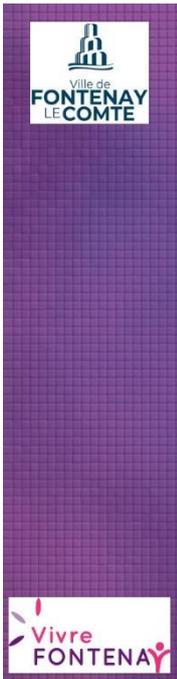
Source fichier REI data.gouv.fr

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

6



La valorisation des bases sur la période est de 2,3% et on note une forte augmentation du taux de 16%. Il s'agit de 600 000 € par an qui ont été ponctionnés sur les Fontenaisiens. Le taux est devenu supérieur à la moyenne des villes de même strate.



04 / Epargnes

Epargne brute et épargne nette



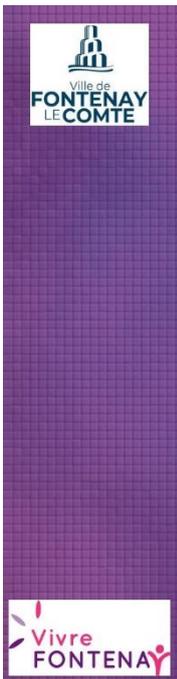
Analyse

- Les éléments qui ont permis de maintenir l'épargne ne sont pas amenés à se reproduire :
 - Transferts de charges à la communauté de commune
 - Hausse de la taxe foncière (+600 k€)
- Le risque de baisse de l'épargne est donc important.

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

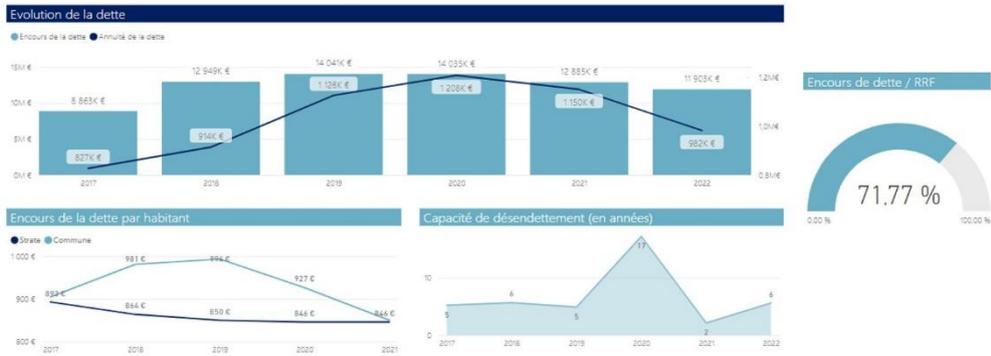
7

L'épargne est complètement erratique, on note une forte baisse en 2022. A l'avenir on aura des transferts de charge à la Communauté de communes qui vont devenir de fait limités puisqu'elle n'est pas en bonne santé financière et la taxe de la hausse foncière ne va pas se reproduire.



06 / Dette

Les indicateurs liés à la dette au 01^{er} janvier



Analyse

- La période est marquée par une forte hausse de l'encours de la dette (+4 M€ / +46%)
- L'erreur commise sur les comptes en 2020 nécessite de faire une moyenne entre 2020 et 2021.
- L'encours de la dette par habitant apparait largement supérieur à la moyenne de la strate sur la période
- Nota bene** : l'encours de dette par habitant n'est pas indiqué pour 2022 car le ratio de la strate n'est pas encore connu à ce jour.

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

8

L'encours de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement s'établit à environ 72%. La période est marquée par une hausse importante de la dette de 4M€.



Synthèse : rétrospective



Une situation financière tendue et non soutenable du fait de la hausse de la dette (atténuée par la vente du patrimoine communal) et une épargne rétablie par une hausse des impôts

Une épargne erratique rétablie par la hausse de la fiscalité

Une balance de fonctionnement marquée par une baisse des dépenses en trompe l'œil grâce aux transferts vers la Communauté de communes et une hausse des recettes et la hausse de la taxe foncière

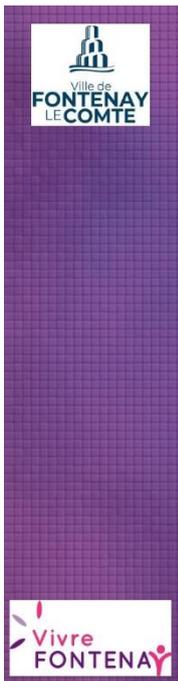
Une masse salariale en hausse en tenant compte du personnel transférés à la Communauté de commune

Une dette en forte hausse +4 M€ / + 46% entre 2017 et 2022 soit près de 300€/hab

Une fiscalité supérieure à la moyenne des villes de même strate suite à la hausse de la taxe foncière +3 M€ prélevés injustement aux fontenaisiens

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

9



03 / Equilibre général et ratios liés à la section d'investissement

Equilibre général de la section

Dépenses réelles d'investissement

Chapitres / Articles	2017	2018	2019	2020	2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	59 476 €	0 €	23 077 €	422 888 €	1 119 994 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €	110 960 €	0 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	913 792 €	1 125 781 €	1 207 920 €	1 150 330 €	982 190 €
20 - Immobilisations incorporelles	612 073 €	858 483 €	215 312 €	568 136 €	345 349 €
21 - Immobilisations corporelles	2 123 414 €	1 257 859 €	1 306 542 €	629 672 €	1 434 653 €
23 - Immobilisations en cours	5 288 753 €	3 905 689 €	2 246 970 €	2 295 039 €	4 646 000 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	13 720 €	0 €	0 €
27 - Autres immobilisations financières	0 €	1 000 €	7 500 €	0 €	0 €
45X-1 - Opérations d'investissement pour le compte de tiers			8 952 €		
Total	8 997 507 €	7 148 811 €	5 140 952 €	5 066 066 €	7 528 186 €

Recettes réelles d'investissement

Chapitres / Articles	2017	2018	2019	2020	2021
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 615 586 €	2 129 055 €	2 187 724 €	1 945 341 €	1 804 922 €
13 - Subventions d'investissement	1 094 362 €	888 764 €	674 690 €	1 378 453 €	1 727 907 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 002 174 €	2 700 900 €	1 200 000 €	0 €	575 €
20 - Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	0 €	34 199 €	0 €	0 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
27 - Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €	1 000 €	0 €
Total	8 712 123 €	5 718 719 €	4 105 565 €	3 324 793 €	3 533 404 €

Analyse

- Les dépenses d'équipement de la Ville entre 2017 et 2021 s'élève à 27,7M€
- Ce montant ramené à une analyse par habitant montre la Ville se situe dans la moyenne de sa strate
- **En 2022, les investissements réalisés (5,3 MC) sont inférieurs à ceux annoncés (8,9 MC) à la même date l'an dernier : - 3,6 MC de moins / -40%**

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

10

INTERVENTION DE M. HUGUES FOURAGE

En préambule, vous avez évoqué Monsieur le Maire la crise de 2008, où certaines entreprises ont fait face à la crise des subprimes qui était une crise mondiale et ont subi un choc frontal énorme et que Fontenay-le-Comte n'a pas été épargnée avec les délocalisations. Dans ces quelques années il y a eu un certain nombre d'implantations d'entreprises qui se sont faites entre 2008 et 2014, je citerai entre autres Cd'O, le développement de Fillonneau et l'installation de la plateforme U ainsi que la réindustrialisation du site de SKF.

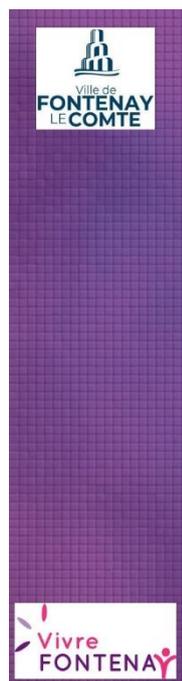
Quand vous dites que personne ne peut remettre en cause la stabilité fiscale, je dis simplement que le produit fiscal et donc la hausse de la ponction sur les Fontenaisiens existe, mais c'est bien sous votre mandat qu'elle a été augmentée contrairement aux engagements que vous aviez pris. La pression fiscale avec la hausse de la taxe foncière à la Communauté de communes est donc bien en hausse.

Sur la question de l'énergie, je suis étonné qu'on nous présente un plan alors qu'on ne nous a jamais demandé de participer à cette étude. Je reviendrai sur l'investissement pour les travaux énergétiques qui nous semble insuffisant de 400 000 € au total. Il faut prendre le taureau par les cornes et il faut aller beaucoup plus vite. Il y a peut-être des investissements qu'il faut différer et aller directement sur cette logique en matière énergétique.



Il s'agit de vos chiffres, c'est-à-dire la simulation faite par la ville et nous avons repris ce que vous nous avez donné dans le cadre du ROB.

Nous avons fait de notre côté une simulation avec des incidences sur les impôts et taxes, les produits des services, les dépenses de personnel et sur les charges à caractère général.



Prospective

Simulation de la majorité

Ville					
en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026
IMPOTS ET TAXES	11 973	12 560	12 723	12 914	13 095
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 322	3 428	3 425	3 452	3 480
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	906	970	980	990	1 000
ATTENUATION DE CHARGES	30	155	155	155	155
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	352	311	322	271	274
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	0	0	0	0
TOTAL	16 585	17 424	17 605	17 782	18 003

en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES DE PERSONNEL	8 835	9 127	9 263	9 430	9 524
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 160	4 784	4 741	4 694	4 647
ATTENUATION DE PRODUITS	26	30	30	30	30
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 232	1 178	1 178	1 178	1 178
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24	21	21	121	21
TOTAL	14 277	15 139	15 233	15 453	15 400

Epargne de gestion	2308	2285	2372	2330	2603
Charges financières	259	280	370	414	496
Epargne brute	2049	2005	2002	1916	2107
Remboursement dette	998	1 103	1 212	1 288	1 391
Epargne nette	1051	902	790	628	716

Taux épargne brute	12,4%	11,5%	11,4%	10,8%	11,7%
Seuil d'alerte DGCL = 8%					
Taux épargne nette	6,3%	5,2%	4,5%	3,5%	4,0%
Seuil d'alerte DGCL = 3%					

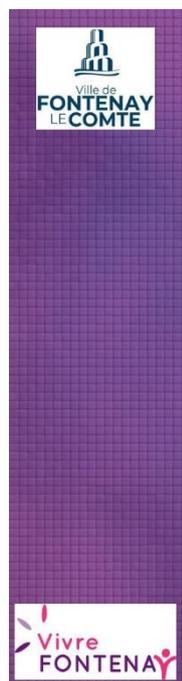
Analyse

- Baisse des charges à caractère général entre 2023 et 2026 : où seront faites les économies ?

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

12

On voit que le taux d'épargne brute arrive dans une dimension où nous sommes dans l'extrême vigilance et pour le taux d'épargne nette nous sommes dans un seuil d'alerte.



Prospective

Simulation du groupe Vivre Fontenay

Vivre Fontenay					
en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026
IMPOTS ET TAXES	11 973	12 560	12 936	13 195	13 459
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 322	3 428	3 425	3 452	3 480
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	906	940	949	959	968
ATTENUATION DE CHARGES	30	155	155	155	155
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	352	311	322	271	274
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	0	0	0	0
TOTAL	16 585	17 394	17 788	18 033	18 337

en milliers d'euros	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES DE PERSONNEL	8 835	9 181	9 374	9 599	9 743
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 160	4 784	4 928	5 026	5 127
ATTENUATION DE PRODUITS	26	30	30	30	30
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 232	1 178	1 213	1 237	1 262
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24	21	21	121	21
TOTAL	14 277	15 194	15 566	16 013	16 182

Epargne de gestion	2308	2200	2222	2019	2154
Charges financières	259	280	370	414	496
Epargne brute	2049	1920	1852	1605	1658
Remboursement dette	998	1 103	1 212	1 288	1 391
Epargne nette	1051	817	640	317	267

Taux épargne brute	12,4%	11,0%	10,4%	8,9%	9,0%
Seuil d'alerte DGCL = 8%					
Taux épargne nette	6,3%	4,7%	3,6%	1,8%	1,5%
Seuil d'alerte DGCL = 3%					

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

13

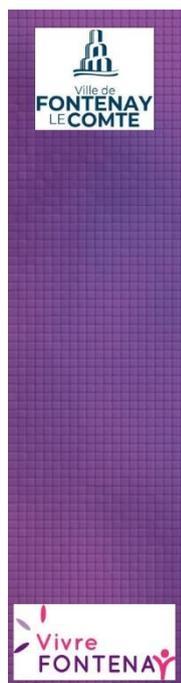
Pour les impôts et taxes nous avons pris de hypothèses de recettes supérieures à celle de la ville, non pas que nous soyons plus optimistes mais nous nous basons sur les exercices antérieurs et sur une progression des bases fiscales identiques à l'inflation. En commission des finances il était évoqué 6,6 sur les bases fiscales, nous serons à 7,1 et vous voyez qu'il y a déjà une légère distorsion.

La différence vient de la baisse des produits des services, nous avons proposé le maintien des prix de la cantine et une baisse pour les familles les plus modestes.

Notre prévision sur les dépenses de personnel pourrait être considéré comme un glissement vieillesse technique de 1,2% alors que vous avez pris une hypothèse de 0,9 parce que nous tenons compte d'une dimension prudentielle. L'année dernière nous avons dit qu'il y aurait une revalorisation du personnel et des points d'indices et il y aura d'autres revalorisations, c'est évident.

Concernant les charges à caractère général, nous avons pris les hypothèses d'inflation du gouvernement qui ne sont pas extrémistes, 3% en 2024 et 2% pour les années suivantes.

Ces hypothèses nous semblent plus réalistes.



Prospective

Explication des écarts

Ecart scenarii					
	2022	2023	2024	2025	2026
en milliers d'euros					
1 IMPOTS ET TAXES	0	0	214	281	365
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0
2 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	0	-30	-31	-31	-31
ATTENUATION DE CHARGES	0	0	0	0	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0
TOTAL	0	-30	183	250	333

	2022	2023	2024	2025	2026
en milliers d'euros					
3 DEPENSES DE PERSONNEL	0	54	111	168	218
4 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	0	187	333	480
ATTENUATION DE PRODUITS	0	0	0	0	0
4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0	35	60	84
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0
TOTAL	0	54	333	561	782

Analyse

- Nos hypothèses de recettes sont supérieures à celles de la ville en nous basant sur les exercices antérieurs et un progression des bases fiscales identiques à l'inflation
- La baisse des produits des services est cependant liée à notre proposition de maintien des prix de la cantine et d'une baisse pour les familles les plus modestes
- Notre prévision pour les dépenses de personnel s'appuie sur un GVT plus cohérent de 1,2%. Cette hypothèse plus élevée que celle de la majorité reste néanmoins prudente au regard du risque d'une nouvelle revalorisation du point d'indice ou de mesure catégorielle visant à préserver le pouvoir d'achat des agents
- Nous estimons plus réaliste de caler les hypothèses liées aux charges sur les hypothèses d'inflation du Gouvernement 3% en 2024, 2% les années suivantes

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

14



Prospective

Impact en investissement

Prévisions Ville sur la fin mandat					
	2049	2005	2002	1916	2107
Epargne brute					
Encours au 31/12	13 005	15 506	16 477	18 559	17 773
Capacité de désendettement	6,3	7,7	8,2	9,7	8,4

Prévisions Vivre Fontenay au regard de la situation macro-économique et des choix de la Ville

	2049	1920	1852	1605	1658
Epargne brute					
Encours au 31/12	13 005	15 506	16 477	18 559	17 773
Capacité de désendettement	6,3	8,1	8,9	11,6	10,7

Analyse

- La capacité de désendettement dépasse ou atteint le seuil d'alerte en fin de mandat **en supposant que la Ville réalise la recette espérée de 3,3M€ de cessions.**
- Pour revenir à un niveau d'endettement raisonnable pour ne pas obérer les capacités d'investissement du prochain mandat, l'encours de dette doit être réduit sur la période de 6,2 M€, ce qui implique soit :**
 - une **amélioration de la balance de fonctionnement** afin de dégager une meilleure épargne. Cela peut se réaliser par :
 - une réduction des dépenses (difficile en période de forte inflation sans dégrader le service public),
 - un recours à la fiscalité et donc renier une fois de plus la promesse faite aux fontenaisiens
 - Une **réduction des investissements programmés**

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

15

Avec ces chiffres, nous avons atteint le seuil d'alerte. Votre capacité de désendettement suppose aussi la recette espérée en matière de cessions à 3,3M€, qui ne sont en aucune manière sûres. Pour revenir à un endettement raisonnable pour ne pas obérer les capacités d'investissement du prochain mandat, nous faisons la proposition qu'il faut réduire l'endettement sur la période de 2023 à 2026 de 6,2M€ qui implique par voie de conséquence une amélioration de la balance de fonctionnement pour dégager une meilleure épargne qui peut se traduire par une réduction des dépenses notamment, soit d'un recours à la fiscalité.



Prospective

Plan pluriannuel d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total mandat
Dépenses investissement PPI 2020	4 000k€	6 000k€	7 728k€	7 993k€	3 631k€	2 448k€	1 743k€	33 543k€
Subventions investissement PPI 2020	2 091k€	1 246k€	1 975k€	2 599k€	1 382k€	596k€	403k€	10 291k€
Dépenses investissement PPI 2021	3 916k€	6 546k€	7 951k€	6 941k€	4 874k€	4 095k€	3 383k€	37 706k€
Subventions investissement PPI 2021	1 378k€	1 717k€	1 873k€	1 932k€	1 208k€	845k€	823k€	9 775k€
Dépenses investissement PPI 2022	3 916k€	6 546k€	5 333k€	8 416k€	8 080k€	7 556k€	3 763k€	43 610k€
Subventions investissement PPI 2022	1 378k€	1 717k€	660k€	2 082k€	3 251k€	1 593k€	1 209k€	11 890k€
Taux de réalisation N/prévisions N-1	97,9%	109%	67,1%					

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total mandat
Balance dépenses / subventions PPI	1 909k€	4 754k€	5 753k€	5 394k€	2 249k€	1 852k€	1 340k€	23 252k€
Balance dépenses / subventions PPI	2 537k€	4 829k€	6 078k€	5 009k€	3 666k€	3 251k€	2 561k€	27 931k€
Balance dépenses / subventions PPI	2 537k€	4 829k€	4 673k€	6 334k€	4 829k€	5 963k€	2 554k€	31 720k€

Analyse

- Le niveau de dépense augmente de 10M€ entre le PPI présenté en 2020 et le PPI présenté cette année. En parallèle le niveau de subvention n'augmente que de 1,6M€.
- Le taux de réalisation entre l'atterrissage 2022 présenté par la majorité et sa prévision d'investissement présentée l'an dernier n'est que de 67% (ou 40% au regard des sommes réellement mandatées dans les grands livres début décembre 2022)
- Ces éléments laissent à douter de la sincérité du PPI proposé et de la qualité du pilotage financier de la Ville en la matière au regard de l'explosion des dépenses de certains projets.

© 2022 Groupe municipal Vivre Fontenay - débat d'orientation budgétaire

16

Vous devez avoir une réduction des investissements programmés.

Sur le PPI vous nous dites que vous allez investir 27,8 M€ d'ici la fin du mandat. Vous ne nous présentez jamais les mêmes chiffres ! et votre PPI n'est jamais présenté de la même manière.

Si l'on regarde le PPI de 2020, nous étions à 33 543 000 € avec des subventions d'investissement à 10 291 000 €, si l'on regarde aujourd'hui nous sommes à 43 610 000 € et des subventions à 11 M€.

Si vous réalisez ce que vous annoncez, non seulement vous avez un dérapage de 10M en dépenses d'investissement avec une augmentation seulement en matière de subventions, ce qui va nécessairement arriver à un système où vous ne pourrez pas tenir. Soit vous augmenterez la fiscalité, soit vous diminuerez votre projet d'investissement.

Par exemple pour Bouron-Massé, dans votre PPI de 2020, vous étiez à 2M€ avec des recettes à hauteur d'1,24 M€, le reste à charge pour la ville est de 752 000 €. Je prends le PPI tel que vous ne le présentez en 2022, les dépenses sont de 3,94 € et des recettes de 2M et un reste à charge pour la Ville de 1,94M€.

Je pourrai prendre aussi l'exemple du musée de la résistance, nous étions en 2020 à 1,9M€ de dépenses, ce soir nous sommes à 4,08 M€ avec des recettes à 1,84M€ soit un reste à charge de 2,24 M€. Sur ces deux exemples vous avez déjà un dérapage de 3,5M€. Il est temps de regarder les choses en face, vous ne pouvez pas continuer la fuite en avant, vous ne pouvez pas non plus dans une stratégie de faire le maximum d'investissements mais le mandat d'après sera dramatique car il ne pourra plus y avoir d'investissements.

Ce sont les Fontenaisiens qui sont en train de payer y compris sur la question du pouvoir d'achat puisque vous faites des augmentations dans tous les sens et que vous ne voulez pas vous restreindre et finalement sur votre PPI en matière de stratégie d'économie d'énergie avec 400 000 € nous sommes loin d'être à la hauteur des enjeux et franchement je ne suis pas sûr que l'on puisse atteindre cet objectif de 10% que M. Guyonnet nous disait tout à l'heure. Nous préconisons de réformer les investissements et de mettre le paquet sur la rénovation énergétique, on vous l'avait déjà dit dans le passé, maintenant nous sommes au pied du mur et il faut absolument le faire parce que les économies de demain seront les investissements d'après-demain.

INTERVENTION DE M. BERTIN

Notre présentation sera beaucoup moins comptable et je pense un peu plus condensée que mes collègues spécialistes en comptabilité.

Nous avons fait une lecture du rapport et nous avons des appréciations différentes de celles présentées par Mme Drouin.

Tout d'abord, dans l'avant-projet de loi de finances, au niveau des aides de l'État, nous n'avons pas les mêmes montants que ceux écrits parce qu'il s'avère que les montants qui apparaissent dans le rapport sont sortis du projet de Ldf de septembre or depuis il y a eu des débats au niveau de l'assemblée et quelques chiffres ont été modifiés, notamment une augmentation de la Dgf qui se situerait pour les collectivités plutôt autour de 300 M€ que de 100 M€ écrits ainsi que pour la DSR qui serait plutôt de 200 M€ que les 90 M€.

Vous l'avez mentionné tout à l'heure dans les recettes de fonctionnement, il a été créé un fonds destiné à soutenir les collectivités face à la hausse des prix des énergies, le filet de sécurité, et d'après ce que l'on a pu comprendre, compte-tenu des critères énoncés, la Ville pourra prétendre à obtenir un peu dans cette dotation.

Si l'on prend le budget de fonctionnement, je ne reviendrai pas en détail sur ce qu'a dit Mme Drouin, globalement les produits sont évalués à 17,41 M€ ce qui donne une augmentation de 5% par rapport à l'année n-1. Il faut bien le constater, dans ces produits de fonctionnement, la grosse part des recettes concerne le produit des impôts et taxes puisqu'ils représentent 72% du total des produits de fonctionnement. Vous avez dit Monsieur le Maire que vous ne toucherez pas aux taux de la fiscalité mais il n'empêche que du fait de l'inflation la revalorisation des bases va entraîner automatiquement pour les habitants une augmentation de leurs charges fiscales.

Concernant les dépenses prévues à 15,14 M€, nous avons noté par rapport à l'exercice n-1 une augmentation de 6%, dont l'augmentation des charges de personnel et les charges à caractère général dans lesquelles on retrouve l'augmentation de la partie énergie.

Si l'on parle du PPI, nous avons comparé le tableau qui nous a été présenté aujourd'hui avec le tableau présenté l'année dernière. Il est projeté 28M€ d'investissements sur les 4 ans à venir. On peut constater que vous maintenez les projets d'aménagements qui sont en autorisation de programmes et crédits de paiement au nombre de 5. On constate que l'on a des sommes qui ont été déplacées, il y a des glissements. Par exemple, pour la rue de la République, il est annoncé 2,2 M€ d'investissement, l'année dernière vous aviez inscrit 1M€ et nous vous avons dit que vous ne pourriez pas les réaliser. Vous ventilez donc sur 2023, 2024 et 2025 ce qui nous paraît beaucoup plus cohérent avec l'évolution du projet. C'est la même chose pour Bouron-Massé. Pour la restauration de l'église Notre-Dame, les montants

sont inchangés, le planning non plus mais on sait que cette somme de 2,2 M€ inscrite ne couvrira que la mise hors d'eau parce le coût total est à 8 M€, nous sommes loin d'arriver à l'objectif fixé au moins dans ce mandat.

En comparant les deux tableaux on a remarqué que l'achat foncier de la friche Lussaud qui l'an dernier était inscrit à 800 000 € et qui passe à 1,92 M€. Nous nous sommes aussi penchés sur la rénovation du Musée, dans les PPI précédents, la somme inscrite était de 1 M€ et nous trouvons un reste à charge de 2 M€. Comme se fait-il que ces chiffres ont doublé en l'espace de 2 ans ?

Autre élément qui nous a surpris, c'est que l'on n'a pas vu les lignes budgétaires concernant le campus connecté et la maison des seniors.

Si l'on revient à l'année 2023, il est envisagé un total de dépenses de 8,416 M€ avec un retour sur subventions de 2M€. Dans les recettes attendues, il y a le FCTVA, ce que l'on constate dans les tableaux qui ont été présentés, c'est qu'il est en nette baisse, il y a eu moins d'investissements que ce qui était envisagé. Il est prévu en 2023 un produit de cession record à 1,362 M€, ce qui veut dire que vous avez certainement en projet de vendre des biens et que ces projets doivent être bien avancées. Pourvu que l'on arrive à ces chiffres, parce que pour 2023 le besoin de financement est estimé à 6M€ et on réalise un emprunt de 3,6M€.

Concernant l'état de la dette, nous sommes d'accord que pour l'existant les annuités sont pratiquement constantes, vous avez parlé de la dette future concernant le financement des investissements, dans le contexte actuel j'espère que les prévisions que vous avez faites vont pouvoir être tenues.

Pour terminer, au niveau de la situation financière, vous dites que pour pouvoir réaliser le programme des 28M€, la collectivité devra emprunter au total 9,7M€ ce qui se traduira par une annuité de la dette en augmentation. La CAF qui est prévue à 900 000 € va aller en diminuant et va plutôt se rapprocher de 700 000€ à l'horizon de 2026.

Il faut aussi souligner qu'à ces 9M€ d'emprunt qui vont être réalisés sur les 4 années qui viennent, on va rajouter celui fait cette année de 2M€ ce qui fait un total d'emprunt sur la mandature autour de 12M€. La capacité de désendettement a varié. Si l'on regarde le graphique nous arrivons à 10 ans en 2025.

Pour conclure, lors du débat d'orientation budgétaire de l'année dernière, nous avons dit que l'autofinancement devrait baisser dès le prochain budget, c'est en cours, que les marges de manœuvres seront plutôt réduites à l'avenir du fait de la progression du niveau d'endettement à moins que le cabinet spécialisé pour faire des recherches de subventions fasse des remarques, que la ville vende une partie de ses biens et on avait posé la question concernant les 8M€ d'emprunt prévus sur le mandat seront-ils suffisants ? Aujourd'hui nous en sommes à 12M€. Finalement par rapport à l'année dernière, notre analyse n'a pas changé. La situation financière de la Ville reste très tendue dans un contexte économique difficile et incertain avec des marges de manœuvre encore plus réduite. Dans ce contexte, le challenge va être de savoir comment vous allez faire pour réaliser un PPI à 28 M€ d'investissement. Souhaitons-le pour l'intérêt de la population mais la partie n'est pas gagnée.

ÉCHANGES

M. Vergnaud :

Nous avons la même vision d'un PPI, c'est quelque chose d'évolutif et qui s'adapte en fonction des contraintes et de l'évolution des projets. Nous partageons la volonté d'avoir un programme d'action ambitieux pour la Ville.

Sur justement les actions que vous avez pu citer, il y avait un premier diagnostic qui avait été fait chiffrant un montant de travaux important et la volonté de l'équipe municipale était de pouvoir l'entamer et nous avons inscrit dans le cadre du PPI un certain montant de travaux en sachant que nous ne serions pas en capacité sur ce mandat -là de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux nécessaires pour sauvegarder ce patrimoine.

L'autre sujet concerne l'augmentation du coût pour l'îlot Lussaud, vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agit d'un projet de longue haleine avec des évolutions sur les contraintes en ce qui concerne les fouilles archéologiques et les travaux de dépollution qui ont nécessité de pouvoir positionner des crédits plus précis au fur et à mesure des diagnostics. De plus la convention dure dans le temps et plus elle a un coût. Cet échange foncier tient compte de l'ensemble de ces éléments. Nous sommes accompagnés par l'État sur les 15 et 17 rue des Loges à hauteur de 836 000 €, il y a des subventions qui n'existait pas dans la première version du PPI. Des financements complémentaires viennent abonder dans cette prise en compte de surcote de ces diagnostics.

Sur la question des recettes, nous avons en commissions évoqué les cessions immobilières et nous avons un book de cessions et qui nous permet d'avoir des hypothèses sérieuses sur les recettes de ces cessions. Nous sommes toujours prudents.

Concernant les questions du groupe Vivre Fontenay, sur la partie investissement lié aux économies d'énergie, à la sobriété, nous avons fléchi 200 000 € à deux reprises sur des aménagements propres, il y a 80 000 € chaque année jusqu'à la fin du mandat sur la partie de l'éclairage public et il y a également des actions importantes réalisées dans le cadre de nos projets comme pour Bouron-Massé ou le dojo. C'est le travail mené pour générer des économies d'énergie quand il s'agit d'une rénovation complète d'un bâtiment.

M. Biré :

Je voulais vous faire part de quelques réflexions ayant entendu les exposés des deux groupes.

Tout d'abord, vous comprendrez qu'il est difficile d'avoir un avis sur toute l'étude faite par M. Macorps et M. Fourage parce que nous n'avons pas eu le temps de le voir. Cela nécessiterait forcément d'avoir une étude plus approfondie des arguments que vous développez et des conclusions que vous en tirez.

Concernant les conclusions formulées par M. Macorps disant que c'était à corriger par rapport au transfert de compétence à la Communauté de communes et qu'il était difficile d'apprécier et vous affirmez que la situation est délicate mais vous n'apportez aucun élément chiffré qui vienne appuyer votre affirmation. Je vous rappelle que tous les ans on fait l'effort de vous présenter au niveau du budget primitif l'évolution du 011 et du 012 corrigé de l'effet des transferts de compétence tel qu'ils résultent de ce que la CLECT décide et fixe comme chiffres.

Tous les ans vous avez ces chiffres, vous auriez pu les reprendre cela aurait permis de faire des éléments de comparaison même si les derniers chiffres datent de l'année dernière.

Quant à la prospective, chacun sait qu'il ne s'agit pas d'une science exacte. Vous dites que vous avez des hypothèses différentes, je crois comprendre que nous sommes trop prudents sur les hypothèses d'évolution de la fiscalité, c'est vrai, je pense que notre municipalité dans ses prospectives est toujours prudente pour toujours essayer de ne pas exagérer les recettes et de ne pas minorer les dépenses, c'est ce que nous faisons tous les ans et ce se constate au niveau du compte administratif puisque nous avons des résultats positifs, c'est donc que les estimations étaient prudentes. Vous développez d'autres hypothèses, mais qu'est ce qui dit que vos hypothèses sont meilleures que celles que l'on retient ? Vos hypothèses sont peut-être bonnes, les nôtres ne sont pas fausses pour autant. Il y a un leitmotiv que vous développez à chaque fois que l'on parle de budget en nous demandant de baisser les investissements et toute votre démonstration arrive à cette conclusion, il faut diminuer les investissements. En fait je crois que l'on peut appeler cela du sophisme ce n'est pas parce que vous répétez toujours les mêmes arguments qu'ils sont vrais et je crois ce c'est la caractéristique du sophisme.

M. le Maire :

Evidemment que l'on soit de la majorité ou de la minorité on ne retient pas les mêmes hypothèses. Ce qui nous est amené ce soir à débattre c'est la trajectoire budgétaire. Ce sera évolutif, évidemment, tout le temps aussi bien sur le fonctionnement que sur l'investissement .M. Fourage vous avez rappelé la crise de 2008, 'ai regardé les chiffres de la ville en 2008, la Ville n'a pas été impacté comme nous le connaissons actuellement. J'ai commencé mon mandat de maire il y a deux ans et j'ai connu deux crises depuis le début de ce mandat, la crise Covid et je crois que la Ville et le territoire ont répondu présents au soutien des associations et aux entreprises. Il y a eu des aides, il y a eu le quoi qu'il en coûte. Cela est terminé pour tout le monde. Et puis on connaît la crise énergétique, jamais il y a eu autant d'impact sur le budget communal puisque c'est plus 1,2 M€ sur le budget de fonctionnement. C'est une réalité. Les collectivités au-delà d'un dispositif d'amortisseur que le gouvernement mettrait en place qui n'est pas encore voté mais viendrait nous aider à hauteur de peut-être 15 ou 20%. Je rappelle la facture énergétique pour la Ville est multipliée par 2,5 à 3. C'est sans précédent pour le budget communal.

Vous aimez les comparaisons, alors comparons. Avons-nous fermé des services publics ? Aucun, Avons-nous fermé la piscine ? Jamais. Avons-nous fermé des équipements culturels ? Jamais. J'ai toujours défendu à ce conseil un haut niveau de service public. Je le défends, le revendique et nous continuons à défendre un haut service public et cela se traduit par une masse salariale constante, certains agents nous quittent, certains sont remplacés, nous nous adaptons. Certains postes sont supprimés, M. Guyonnet a évoqué tout à l'heure un poste sur le volet suivi des économies d'énergie, voilà un poste nouveau, probablement que nous recruterons. Nous nous adaptons.

Vous avez tous abordé la fiscalité, ne faisons pas comme si cela n'existait pas. Nous n'augmentons pas les taux de fiscalité, ce sont le même depuis quelques temps. Nous sommes partis sur une base de 6,6 et vous avez évoqué 7,1. C'est un ebase prudente. Ce n'est pas loi qui ai décidé le niveau d'inflation, c'est une réalité et nous devons l'assumer. Elle s'applique pour nos budgets municipaux, pour nos charges évidemment et comment en serait-il autrement si la Ville ne pouvait pas impacter une partie au moins de ces charges. Vous aviez évoqué tout à l'heure les tarifs municipaux pour la cantine, c'est un travail mené par les services et Mme Rouhaud. Ce sera annoncé dans les jours prochains. Un courrier partira

après des familles, nous pouvons le dire les tarifs municipaux de la cantine augmenteront à partir du 1^{er} janvier. Nous essayons toujours d'être justes. L'impact a été très fort, nous avons plusieurs choix : diminuer la qualité, ce que nous n'avons surtout pas voulu faire, ni rationner d'avantage, nous avons maintenu tous nos engagements mais nous sommes très fortement impactés et nous avons décidé de prendre à notre charge 50% de cette hausse et 50% sera refacturé aux familles mais vous comprenez bien que l'on ne peut pas faire cela partout pour ne pas poser de nouvelles difficultés. Il ne faudrait pas faire comme si nous n'intervenions pas. Je rappelle le coût d'un repas par élève à la Ville de Fontenay-le-Comte, c'est à peu près 10€ de grande qualité, servi et livré avec plus de 60% de repas bio ou d'alimentation durable et locale et nous y sommes attachés. Jamais nous n'avons voulu renier sur cette qualité, le repas en moyenne qui est facturé aux familles est de 2,85€ sur 10 €. Je pense qu'il faut prendre un peu de recul sur ces décisions qui s'imposent. Je pense que la solidarité de tous les Fontenaisiens s'exerce bien sûr à la cuisine centrale comme sur d'autres services, il faut bien être prudents sur ce que l'on dit.

Vous avez parlé du PPI, je l'assume et on avait dit que l'on s'ajusterait, que nous n'augmenterions pas la fiscalité, c'est ce qu'on fait ce soir, nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité. Beaucoup de villes n'ont pas passé leur DOB, ni leur budget encore.

Je défends cet effort que nous avons fait et je remercie les services et le directeur général parce que cela a été un travail de finesse pour aller chercher les économies et trouver les 1,2 M€, qui s'est partagé par des économies entre 400 et 500 000€ d'agilité sur nos services de budgets de fonctionnement qui n'ont pas été reconduits. Nous l'assumons. Et nous avons aussi le plan de sobriété qui devrait nous emmener entre 150 000 et 200 000 € d'économies et le PPI qui est révisé mais avec la continuité des investissements qui sont très importants et que nous maintenons. Certains sont parfois décalés, retardés, je le regrette, mais en tous cas l'ensemble des projets importants et structurants pour notre territoire sont maintenus et j'y tiens et l'investissement viendra peut-être frissonner les 10 années. Est-ce que certains s'occupent de savoir l'endettement national ? Est-ce que cela préoccupe tous nos concitoyens.

Comme toutes les collectivités territoriales nous devons avoir des budgets en équilibre ce qui est la moindre des choses et ce qui est tout à notre honneur. Ce sont les efforts que nous devons faire, ajuster, maintenir nos tarifs quand on peut, bien sûr continuer nos investissements et ne pas augmenter la fiscalité et c'est ce que nous avons fait.

Plein de municipalités assument le fait que les investissements considérables que nous faisons et qui sont extrêmement structurants qui peuvent être fait sur 2 ou 3 mandats parfois. Il y a même des collectivités qui écrivent un PPI sur 15 ans, cela ne pose de problème à personne et c'est logique, est-ce qu'une seule municipalité doit assumer des engagements aussi importants que Notre Dame ou les écoles que vous n'avez pas fait ?

Nous défendons notre stratégie, chaque année nous entendons trop d'investissements, trop de fiscalité, c'est toujours le même refrain, je l'ai connu pendant 6 ans sous l'ancien mandat, toujours est-il que nous sommes toujours là, que la ville financièrement se porte bien, que nous continuons à investir. Nous avons émis des hypothèses probablement prudentes et nous ne sommes pas à l'abri de bonnes nouvelles.